

Note de
Politique
Générale

2017



VERSION DE PRESENTATION AU BUREAU PERMANENT

Table des matières

AVANT-PROPOS.....	4
Introduction : Contre les vents de la méfiance.....	5
Note de Politique Générale ENJEUX 2017	7
DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES – Accès aux droits	8
I. Accès au Droit à l’Intégration Sociale	8
Pauvres et vulnérables à Forest	8
Le service social général.....	11
DQ : Projets en cours : Outils de travail optimisés et Amélioration de l’accueil .	13
Les « Projets Individualisés d’intégration sociale ».....	13
Projets subsidiés à destination de publics spécifiques	14
Charge psycho-sociale des travailleurs sociaux.	15
II. Accès aux soins.....	16
Etat de Santé des Forestois	16
Carte Santé	17
Aide médicale urgente	19
III. Accès à l’orientation, la formation et l’emploi.....	19
IV. Accès au logement, à l’énergie	22
Crise du logement accessible	22
Le Service Habitat.....	23
V. Lutte contre le surendettement	24
Un surendettement structurel en augmentation	24
Service de Médiation de Dettes	24
Ateliers de prévention.....	25
VI Accès à la participation culturelle	26
VII. Accès à l’information	27
VIII. Maintien à domicile	27
Val des Roses – La dignité jusqu’au bout	29
Accueil des aînés ; une mission de service public.....	29
DAF-DAG – Supports pour l’Action Sociale et l’Accueil au VDR.....	32
DIVISION DES FINANCES.....	32
DIVISION DES AFFAIRES GENERALES.....	33
En chiffres – Conscience et Engagement	34
Natures économiques des dépenses et des recettes du budget 2017.....	34
RECETTES D’EXPLOITATION.....	36
EVOLUTION.....	36
.....	37
REPARTITION DES RECETTES	37
FOCUS : EVOLUTION DE LA DOTATION COMMUNALE	38

DEPENSES D'EXPLOITATION	38
EVOLUTION DES DEPENSES.....	38
Répartition des dépenses.....	40
dépenses de redistribution	40
Dépenses de personnel - hors articles 60 § 7	40
Evolution des dépenses de fonctionnement	41
Répartition des frais de fonctionnement Maison de repos et autres	41

Avant toute chose, nous tenons à remercier très vivement l'ensemble des travailleurs du CPAS. Cette année en particulier des responsabilités au plus haut niveau de l'administration ont dues être assumées par des travailleuses à titre temporaire. Toutes les équipes ont fait preuve d'une solidarité remarquable pour mener à bien nos missions. L'engagement quotidien sans faille de ces femmes et de ces hommes porte l'action sociale en 2017 sur tous les fronts de la pauvreté.

AVANT-PROPOS

L'article 1^{er} de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) dispose que :

« *Toute personne a droit à l'aide sociale* ».

« *Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine* ».

« *Il est créé des centres publics d'action sociale qui (...) ont pour mission d'assurer cette aide* »¹.

Un CPAS a pour mission d'assurer, aux personnes et aux familles, « *l'aide due par la collectivité* »². Il peut remplir sa mission en assurant des aides palliatives, curatives ou préventives. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique³.

Le CPAS applique les méthodes du travail social les plus adaptées et ce, dans le respect des convictions idéologiques, philosophiques ou religieuses des usagers.

Conformément à l'article 88 de la loi organique, le document que vous allez lire constitue la Note de Politique Générale⁴ qui accompagne chaque budget. Elle a pour objectif de vous présenter comment le CPAS prend en charge sa mission aujourd'hui et compte le faire tout au long de l'année 2017.

¹ Rappel de l'Art. 23 de la Constitution : « *Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine.* »

² Article 57 de la loi organique

³ Article 57 de la loi organique

⁴ Article 88 de la loi organique

Introduction : Contre les vents de la méfiance...

Ce ne sont plus les propos des sociologues visionnaires des années 70, mais cela se vit au quotidien, aussi à Forest ; insidieusement, l'individualisme draine dans son long et puissant sillage le repli sur soi et de la méfiance.

La remise en cause de l'Etat Providence par l'émergence de l'état social actif a formidablement imprégné l'imaginaire collectif selon lequel il faut mériter son aide et se plier aux injonctions parfois insensées, parfois contradictoires d'un système qui fabrique des inégalités et de l'exclusion.

Aujourd'hui dans les CPAS, la méfiance s'est insinuée à tous les niveaux. Les usagers de notre service public chargé de reconnaître le droit à l'aide sociale sont suspectés de se complaire dans cette situation (vivre avec des ressources inférieures au seuil de pauvreté et se soumettre périodiquement à une enquête sociale intrusive). A un point tel que certains droits fondamentaux leur sont subtilisés. C'est le cas de la protection de la vie privée, pourtant essentielle à la dignité humaine. Par trois fois, le fédéral ces deux dernières années a profité du contexte sécuritaire qui fait pression sur l'Etat de Droit pour torpiller les droits des plus démunis. Depuis fin 2016, l'aide sociale est conditionnée à la signature d'un PIIS -projet individualisé d'intégration sociale. Ici les motifs de la réforme sont non seulement idéologiques -*activation responsabilisation*- mais visent sans fards de *combattre l'augmentation du nombre de bénéficiaires*. Le PIIS est un contrat entre le CPAS et l'utilisateur qui fixe, dans des conditions déséquilibrées vis-à-vis du rapport institutionnel entre les parties, des objectifs à atteindre. Des sanctions peuvent être prévues, seulement pour l'une des parties. Cette mesure est assortie de la possibilité d'enjoindre la personne qui demande l'aide sociale, à fournir un « service communautaire » via le PIIS. Récemment l'attaque mortelle au secret professionnel des travailleurs sociaux fragilise encore les conditions de confiance fondamentales pour franchir la porte d'une institution et exprimer une demande d'aide pour affronter une difficulté. Dans le courant 2017, le projet de Rapport Social Electronique prend de l'ampleur et les données hautement privées confiées à un CPAS circulent désormais dans le magma des données faisant fi des réserves et des appels à la prudence des fédérations de CPAS et d'autres. Sous couvert de simplification et d'harmonisation, le contrôle à l'égard des pauvres s'est donc muni d'outils, implacables, chiffrés et funestes. Le risque de cette machination ourdie par l'idéologie néo-libérale dans l'imaginaire collectif est bien que de plus en plus de personnes renoncent à faire valoir leurs droits et grossissent les rangs de la grande précarité.

Les assistants sociaux en CPAS sont eux soupçonnés de ne pas savoir s'y prendre pour activer les gens, voire d'être trop conciliants. Le contrôle sur le travail social a atteint ces derniers mois des sommets inenvisagés jusqu'alors. Et malgré la résistance et la mobilisation des travailleuses et des travailleurs ainsi que des écoles sociales et du réseau associatif, les travailleurs sociaux sont aujourd'hui soumis à une pression considérable. Le nombre de demandes augmentent fortement, du fait des mesures d'austérité engagées ces dix dernières années. Le temps du travail social en est considérablement comprimé. Les méthodes, les outils et le jargon sont imposés par circulaires du ministère (qui n'y connaît goutte). Le secret professionnel, naguère dimension de qualité du travail social, est désormais suspect et l'assistant social est contraint de le bafouer dans un cadre tellement flou qu'il induit le doute partout. Enfin, le travail de reporting pour justifier le remboursement du fédéral s'alourdit et fait lui-même l'objet d'un contrôle accru. Cette pression démultipliée sur la qualité du travail social a pour effet de confiner la nécessaire adaptabilité des méthodes à chaque situation et

de brider la créativité. Elle comporte aussi le risque de dérober l'expertise et la profession du travailleur social. Cette fois le risque est de perdre la qualité du travail social, et avec elle, la vocation des celles et de ceux qui ont choisi cette formation et ce métier pour contribuer à un projet de société plus juste.

Le secteur des maisons de repos publiques est lui aussi dans la tourmente. Face à des groupes financiers transnationaux qui auront bientôt digéré l'intégralité du secteur privé de l'accueil des aînés, le secteur public se voit reprocher d'être cher à supporter et capricieux dans ses demandes d'encadrement et d'infrastructures adaptées aux besoins des personnes âgées. Evidemment, en comparant les chiffres d'un secteur écrasé par les logiques financières de compression des coûts et de répercussion sur les prix du produit, le secteur public des maisons de repos a parfois bien du mal à défendre le financement de son modèle de qualité totale ayant le bien-être de nos aînés comme objet et comme sens de son activité. Se soumettre à ce prisme de rentabilité comporte cette fois le risque de transiger avec la qualité de l'accompagnement que l'on doit à toutes les personnes âgées, a fortiori celles qui sont fragilisées et désorientées.

Les institutions d'aide sociale elles-mêmes sont visées du doigt accusateur des pouvoirs subsidiants. Les CPAS sont suspectés à leur tour d'avoir des dépenses somptuaires, de ne pas se résigner à la cure d'austérité alors qu'ils en sont les réceptacles bien malgré eux. Si on partage profondément la nécessité de la transparence quant à l'utilisation de l'argent public, et du contrôle démocratique, on peut aussi déplorer le rapport de force des pouvoirs subsidiants qui impose aux CPAS d'établir et de fournir des montagnes de justificatifs et de plans sur l'avenir incertain des évolutions des formes de pauvreté, sans que cela ne puisse être valorisé pour améliorer nos modes de fonctionnement. Réforme après réforme, au gré des circulaires souvent au mépris des positions de la Fédération des CPAS de la Région Bruxelloise, nos administrations sont des citadelles assiégées. Derniers remparts de la protection sociale, observateurs de première ligne des effets des politiques d'exclusion, défenseurs de la qualité du travail social, noyés d'outils inadéquats, contrôlés dans une débauche de moyens... Les administrations sont acculées à composer, à repousser des murs pour avoir des locaux à la mesure du défi, à créer là où c'est possible des postes de « solutions managers » et réadapter sans cesse les procédures pour s'acquitter au mieux de nos missions.

Telle une cascade ou un mur infiltré dans un logement insalubre, la méfiance déferle d'un niveau à l'autre, multipliant sa force et sa violence en atteignant les plus démunis

Loin de moi l'idée de m'appesantir sur le sort des CPAS, des maisons de repos, des travailleurs sociaux et des usagers mais c'est bien dans cet âpre contexte que nous remettons cette note de politique générale accompagnant le budget 2017.

Stéphane ROBERTI
Président du CPAS de Forest

Note de Politique Générale ENJEUX 2017

Le cru de la NPG 2017 a été soumise à la lecture alors que l'année 2017 entre dans son dernier trimestre. Le contexte évoqué dans l'introduction en est en bonne partie responsable. Cela dit les chiffres et les actions qui font l'objet de ces pages sont établies sur base de l'exercice réalisé depuis le début de l'année 2017. Les prévisions budgétaires mais aussi le propos, jouissent dès lors de l'assise d'un exercice bien engagé. En 2017, malgré un contexte d'appauvrissement généralisé, le CPAS se conforme quasi parfaitement aux chiffres établis lors du plan pluriannuel.

Cette note de politique générale se propose de dresser le tableau de nos activités organisées dans l'objectif de garantir l'accès aux droits qui permettent à chacune et chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine, tout en respectant des principes de transparence et d'ouverture au débat démocratique dans la gestion publique.

Au fil des pages, vous pourrez prendre la mesure des besoins des Forestoises et des Forestois grâce entre autres aux statistiques de l'IBSA et de ce qui est mis en œuvre au CPAS ainsi que des projets de la démarche qualité (DQ) en cours pour une meilleure adéquation entre ceux-ci et un meilleur fonctionnement.

Dans une première partie, on se consacrera à l'accès aux droits sociaux pour les personnes qui manquent de ressources pour les garantir, c'est la charge de la Division des Affaires Sociales.

Dans la deuxième partie, nous parlerons de l'accès aux droits pour les personnes âgées résidant à la Maison de Vie du Val des Roses.

Viendra ensuite la partie consacrée à la gestion de l'institution et au budget 2017 soit les services de support de la Division des Affaires Générales ainsi que les responsabilités respectives du Receveur et du Secrétaire.

Enfin à ce stade de la législature, nous tâcherons de tracer les lignes de la durabilité et de la continuité du travail réalisé.

DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES – Accès aux droits

Le travail social est le fruit des idéaux humanitaires et démocratiques. Les valeurs de solidarité et de citoyenneté pour tous sont centrales et font l'objet d'une déontologie spécifique définie à l'échelle internationale et nationale. Nous travaillons avec des intervenants sociaux qui adoptent une posture professionnelle permettant une relation de confiance entre le bénéficiaire et le prestataire et sur une dynamique volontariste pour l'amélioration des conditions de vie de la personne dans un moment où le parcours est difficile. Par un accueil empathique, l'Assistant Social privilégie la prise en charge globale des situations des demandeurs.

La Division des Affaires Sociales organise l'ensemble des services sociaux du CPAS. La Division des Affaires Sociales se compose de 8 services et de plus de 80 intervenants sociaux (assistants sociaux, agents d'insertion socioprofessionnel, conseillers en énergie, aides familiales, agents d'accueil et administratifs). Chaque service fait l'objet d'une présentation chiffrée impactant le budget 2017 en infra. Nous rapportons en outre ici des réalités et les modifications venues du SPPIS, d'autres soutenues par la démarche qualité dans laquelle le CPAS s'est engagé depuis 2013.

I. Accès au Droit à l'Intégration Sociale

Pauvres et vulnérables à Forest

Le public du CPAS vit avec un revenu encore très inférieur au seuil de pauvreté. Les femmes, les jeunes, les pensionnés, les chômeurs déçus, les réfugiés et les autres... font face à des situations de pauvreté complexes qu'on ne peut résumer en catégorie statistique des « pauvres ». En préambule, il nous faut relayer la difficile mesure de la pauvreté. Les indicateurs statistiques sont aussi nombreux qu'imparfaits tant ils comportent des biais. La pauvreté comme privation matérielle, comme proportion inférieure de 40% au revenu médian, comme risque⁵... Autant de conceptions qui dépeignent des réalités variées sans être exhaustives, notamment au regard du non-recours aux droits, appelé aussi la sous-protection sociale. Au sein de la catégorie des « pauvres », de très nombreuses difficultés se bousculent et se chevauchent. On essayera de rester réceptifs aux approches qualitatives.

Dans leur *Zoom sur les Communes 2016*, l'Observatoire de la Santé et du Social et l'Institut Bruxellois de statistiques et d'Analyse nous livrent un précieux outil pour décrire la situation à et de Forest au sein de la région bruxelloise. Notre Commune y est décrite comme très proche des valeurs de la région aussi bien au niveau démographique que socio-économique (à quelques variations notables près). Au niveau du bâti et donc du logement, Forest est emblématique de l'histoire du développement de la région avec des quartiers de première couronne prolongeant le croissant pauvre, des quartiers plus aisés d'urbanisation ultérieure parfois tout aussi denses mais plus aérés.

⁵ VINIKAS B., Sur la difficile mesure de la pauvreté et les raisons d'en parler. PAUVÉRITÉ, trimestriel du Forum Bruxelles contre les inégalités, n°14 .

Une commune qui concentre les inégalités existantes à l'échelle de la région et mise au défi de répondre aux enjeux régionaux de vivre ensemble, soit de réduire les inégalités -dont personne ne profite⁶.

En résumé on retiendra quelques points saillants dans les matières qui nous concernent.

- ✦ Une population **jeune** touchée de plein fouet (encore un peu plus que dans les proportions régionales) par le décrochage scolaire, la sous-qualification, le sous-emploi ou le mal-emploi, le recours à des revenus de remplacement comme le revenu d'intégration.
- ✦ Des taux de **chômage** plus marqués, en particulier chez les femmes et chez les jeunes.
- ✦ Etre **femme** à Forest, reste un facteur de pauvreté. Le taux d'activité des femmes y est particulièrement faible. Les familles monoparentales -en grande majorité l'apanage des mères- y sont plus représentées qu'ailleurs en RBC.

2-10 Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1 ^{er} janvier 2015				
	Forest		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	11.252	44,6	252.404	46,5
Couples sans enfant	3.950	15,6	82.157	15,1
<i>Mariés</i>	2.646	10,5	56.694	10,4
<i>Cohabitants</i>	1.304	5,2	25.463	4,7
Couples avec enfant(s)	6.111	24,2	128.289	23,6
<i>Mariés</i>	4.651	18,4	104.484	19,3
<i>Cohabitants</i>	1.460	5,8	23.805	4,4
Familles monoparentales	3.073	12,2	62.690	11,6
Autres	871	3,4	17.130	3,2
Total	25.257	100,0	542.670	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

- ✦ Une proportion supérieure de la population ouvrant le **Droit à l'Intégration Sociale** (5,5% contre 4,9% en RBC). Ce recours aux revenus de remplacement (RI, chômage, maladie-invalidité) est supérieur à Forest, hormis pour la population âgée de 65 ans et plus (Grapa et APHA).

⁶ Wilkinson Pickett « Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous » Edition Les petits matins, 2013.

7-6 Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, 1 ^{er} janvier 2014			
	Forest		Région bruxelloise
	Nombre	%	%
Population âgée de 18 à 24 ans	4.466	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	587	13,1	10,6
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	323	7,2	6,9
Population âgée de 18 à 64 ans	34.557	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	1.885	5,5	4,9
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	5.175	15,0	12,9
Indemnités d'invalidité ²	1.333	3,9	3,9
Allocations aux personnes handicapées ²	641	1,9	1,9
Population âgée de 65 ans et plus	7.511	100,0	100,0
Garantie de revenus aux personnes âgées	725	9,7	10,7
Allocations aux personnes handicapées ²	414	5,5	6,5

Sources : SPP Intégration Sociale, ONEM, INAMI, SPF Sécurité Sociale, ONP, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Notes : [1] Il s'agit du nombre de paiements des allocations.
[2] Données au 31 décembre 2013

- ✎ Notons encore la subsistance et le renforcement des inégalités environnementales. De nombreuses études dressent le constat que les dégradations de l'environnement touchent plus durement et plus frontalement les personnes les plus précarisées. Que ce soit en matière de qualité de l'air extérieur (habitats proches des axes routiers et des usines) ou des polluants intérieur (plus forte présence de solvants et moindre aération du logement), en matière de nuisances sonores ou d'espaces publics adaptés... Malgré de récents efforts à Forest cette dimension environnementale des inégalités est cruciale.

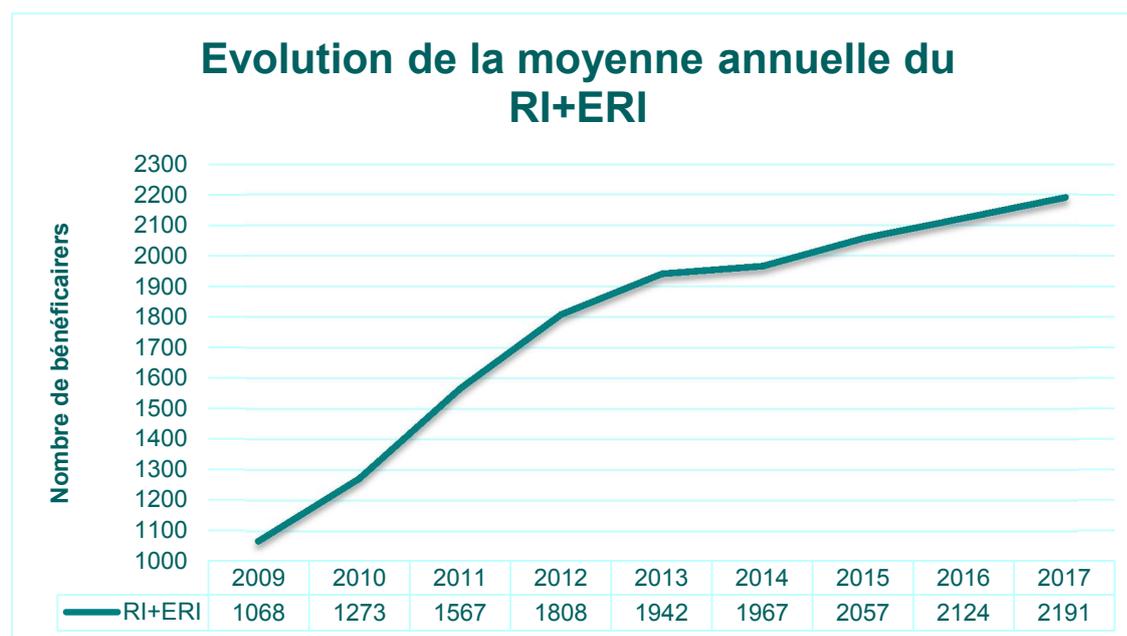
Ces données confirment la montée de la pauvreté que l'on constate depuis une quinzaine d'années au CPAS. Si les indicateurs de crise économique ont fortement accentué l'augmentation des demandes d'aides sociales pour la période 2008-2011, force est de constater que ni le redressement des taux de croissance, ni la *flexibilité* accrue du marché du travail, pas plus que la contractualisation de l'aide sociale ne permettent de contrer l'augmentation de la pauvreté, ni à Bruxelles, ni à Forest. Bien au contraire.

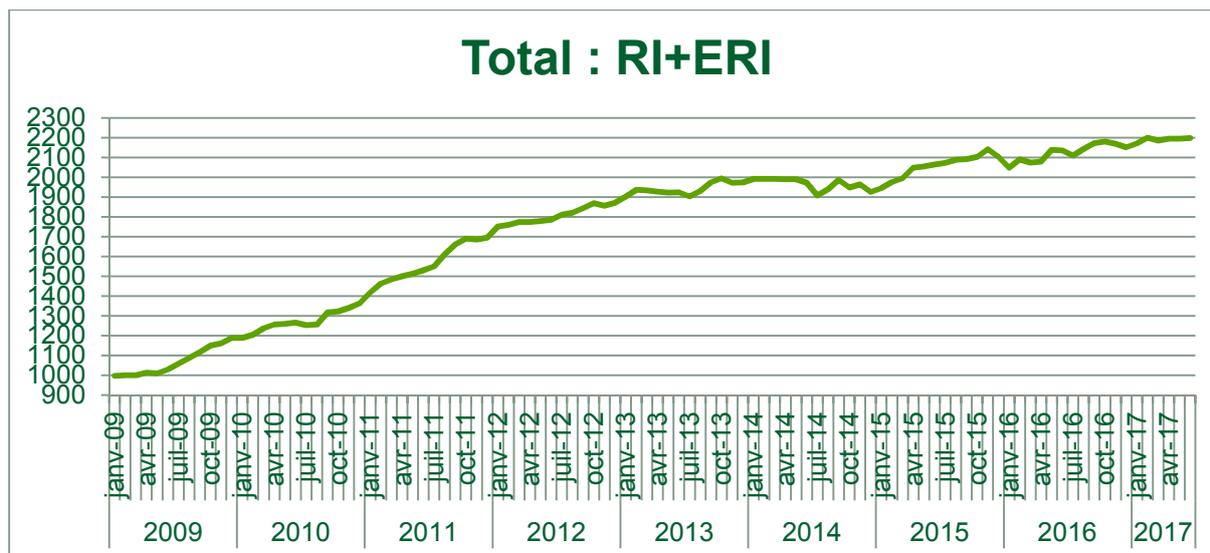
Le service social général

Le **Service Social Général (SSG)** compte à ce jour 44 travailleuses et travailleurs. Ils se répartissent en agents d'accueil, puis quadrinôme d'Assistants Sociaux. Certains de ces quadrinômes ont un public spécifique correspondant à des aides sociales relevant de catégories et de procédures propres. C'est ainsi qu'un quadrinôme s'occupe des demandes de jeunes (18-25 ans), un autre des « +60 », un binôme des personnes bénéficiant de l'Aide Médicale Urgente (ne bénéficiant pas du droit de séjour) et enfin un binôme qui reçoivent les demandes des personnes sans domicile fixe.

Le SSG a pour mission de traiter les demandes de RI/ERI dans les délais légaux, d'informer la personne sur ses droits et de l'accompagner pour améliorer sa situation.

C'est une observation que font les études susmentionnées sur l'évolution de la pauvreté, sensiblement à Bruxelles ; les formes de pauvreté se multiplient et se complexifient. Cette organisation en équipes spécialistes d'une problématique, permet aux Assistants Sociaux de maîtriser les subtilités des aides possibles en interne et chez nos partenaires institutionnels et associatifs en fonction du public dont ils ont la charge et d'ainsi ouvrir l'accès aux droits des gens et répondre du devoir d'information figurant dans l'article 60§2 de la Loi Organique.





L'augmentation importante entre 2011 et 2013 tend à se modérer, mais la tendance d'augmentation de la pauvreté reste forte. Notons de surcroît qu'il ne s'agit que d'une part des personnes en situation de pauvreté. En effet, pour des raisons tout-à-fait rationnelles, certaines et certains renoncent à faire valoir leur droit à l'intégration sociale. Même en amont, d'autres n'atteignent pas la porte du CPAS par manque d'information. Elles et ils grossissent les rangs du non-recours aux droits ou de la sous protection sociale. La mesure de la pauvreté est très insatisfaisante pour de nombreuses raisons. Nous faisons référence ici aux octrois de RI ou équivalent dont les montants sont toujours inférieurs au seuil de pauvreté. Enfin, on ne peut ignorer les situations de dépendance familiale, le non-recours aux droits, les travailleurs pauvres... Toutefois même si on s'en tient à l'évolution des demandes de RI dans les CPAS, c'est une évidence, la pauvreté augmente.

Depuis quelques années des modifications institutionnelles, économiques et démographiques ont contribué à l'augmentation de l'appauvrissement et sa charge par les CPAS.

Citons entre autres les exclusions temporaires ou définitives de l'assurance chômage, la dérèglementation du marché du travail, la vulnérabilité des femmes ou l'accès restreint au logement...

Nos missions nous enjoignent de répondre à toute demande d'aide dans un délai de 30 jours calendrier. Traiter une demande consiste à accueillir la personne, lui proposer un rv chez un assistant social « première demande » qui dresse alors les bases de l'enquête sociale et transmet le dossier à un assistant social qui proposera un rapport au Comité Spécial du Service Social sous relecture d'une Assistante Sociale en Chef. Le dossier est présenté en séance hebdomadaire au CSSS et la décision motivée d'octroi ou de refus est signifiée à l'intéressé par courrier (recommandé si il s'agit d'un refus- comprenant aussi les voies de recours possibles à cette décision).

L'augmentation de la pauvreté nous a poussé ces dernières années à améliorer nos process tout en préservant tant que possible la qualité du travail social et l'impératif de répondre dans les délais à toutes les demandes qui nous sont adressées.

DQ : PROJETS EN COURS : OUTILS DE TRAVAIL OPTIMISES ET AMELIORATION DE L'ACCUEIL

Une optimalisation des outils informatiques est en cours pour sécuriser et faciliter les procédures administratives ainsi que pour harmoniser les pratiques. La mise à jour et la réorganisation des documents nécessaires à l'enquête sociale sont un travail récurrent confié aux AS en Chef.

En parallèle, est visée une amélioration de l'accueil par une valorisation des compétences professionnelles, d'une meilleure unité et polyvalence entre les sites afin d'accueillir le public et d'éviter les tensions d'une salle d'attente bondée.

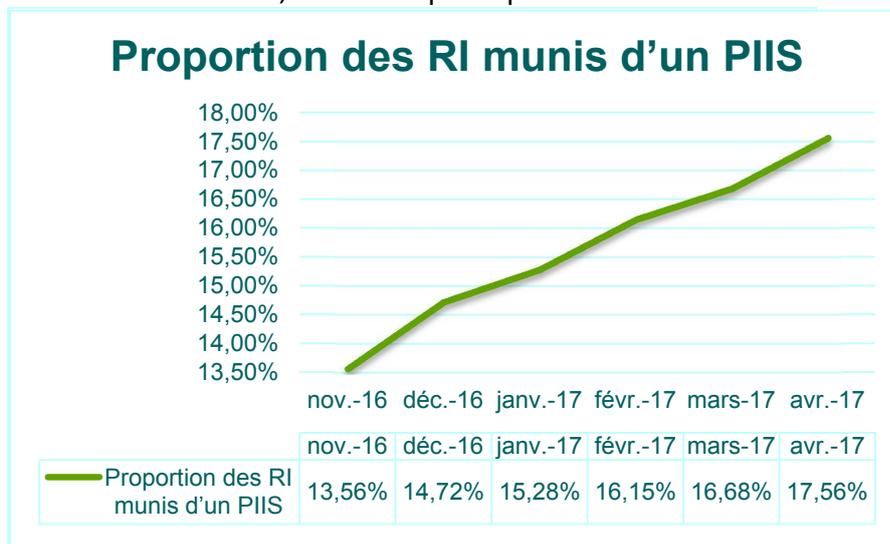
Qualité de l'accueil

Objectif	Développement qualitatif du mode d'accueil : 1. Favoriser la polyvalence (axe gestion/organisation) 2. Professionnaliser le métier (axe formation) 3. Améliorer l'environnement des lieux d'accueil (axe logistique/communication) 4. Intégrer l'accueil dans l'ensemble du processus d'accompagnement d'un usager (axe cohésion inter-service)	Planning Fiches septembre 2017 Charte Septembre 2017
Etapes réalisées	Etape 1 : Fiches de travail en cours de finalisation – rangement standard initié - stage d'observation à faire Etape 2 : Des formations ont été organisés mais à poursuivre + charte de l'accueil Etape 3 : Tour des locaux fait pour améliorer bureaux d'accueil (confort usager et employé) – aménagement à faire	
Etapes suivantes	Moment de rencontre/ réunion avec tous les agents d'accueil le 30/06 Création de groupes de travail pour élaboration d'une charte	

LES « PROJETS INDIVIDUALISES D'INTEGRATION SOCIALE ».

Fin 2016, le gouvernement fédéral a imposé la généralisation du Projet Individualisé d'Intégration Sociale. Ce dispositif était déjà à l'œuvre pour les bénéficiaires du revenu d'intégration de 18 à 25 ans depuis 1993 et le *programme d'urgence pour une société plus solidaire*. Sans que la solidarité ou la pauvreté des jeunes n'en aient été révolutionnés... Pour maximiser la mise en œuvre de cette mesure, le fédéral a prévu une majoration du subside du RI pour tout nouveau bénéficiaire qui signerait un PIIS dans les 3 mois de son accès au droit à l'aide sociale. Nous devons craindre que cette contractualisation soit inopérante puisqu'elle ne peut garantir que la société remplira sa part du contrat par l'accès aux droits. Notre volonté est pourtant de viser la maximisation du subside (automatisation de la signature d'un PIIS a minima) pour bénéficier des moyens et des renforts nécessaires pour se donner le temps du travail social de qualité. Nous voulons mettre en œuvre en parallèle des séances de supervision pour les AS dans ce contexte de méthodologie de travail social changeant.

Nous avons pu consulter les autres CPAS bruxellois sur le workflow défini et les procédures mises en œuvre. Il faut reconnaître que nombre d'entre eux ont procédé avant tout autre chose à l'engagement substantiel de personnel supplémentaire, ce qui n'a pas été possible à Forest jusqu'ici, vu le gel des recrutements imposé pendant les travaux d'examen de la mise sous plan d'assainissement financier, entre-temps suspendus.



L'implémentation progressive des procédures de travail en concertation avec les agents du pôle Jeunes qui ont déjà intégré ledit PIIS dans leurs pratiques, a commencé et montre ses premiers résultats financiers. Des outils formalisés de composition et de suivi des PIIS tels que prévus par les dispositions légales ont été créés et sont en phase de lancement. Ainsi le présent budget pour l'année 2017 prévoit une augmentation des recettes de transfert due à la majoration de la part remboursée des revenus d'intégration **de 973.067,97€ soit 29,7% de l'augmentation des recettes de transfert (voir supra)**. Cette augmentation permet de renforcer nos équipes et nos moyens techniques pour nous conformer aux exigences du SPP IS, pour permettre à nos travailleuses et travailleurs d'accomplir un travail de qualité.

Nous formulons le souhait que le fédéral osera faire le bilan de cette mesure d'activation sans création d'emploi. On peut craindre d'ores et déjà, la mise en échec supplémentaire d'un usager face à une institution dont le souci serait la mise au travail.

PROJETS SUBSIDIES A DESTINATION DE PUBLICS SPECIFIQUES

En 2017, le CPAS a pu saisir des opportunités de subsidiation pour développer des projets à l'attention de publics spécifiques et ainsi compléter son action en collaboration avec le réseau associatif.

Ainsi, on poursuit le projet de l'accueil des demandeurs d'asile via des Initiatives Locales d'Accueil. Pour rappel, fin 2015, le CPAS recevait l'injonction de créer 67 places très rapidement en fonction d'un plan de répartition. A Forest nous avons pu conventionner jusqu'à 27 places, dont certaines sont restées vides en attente de désignation pendant des semaines. Fin 2016, le « nouveau Modèle d'Accueil » défini par le Secrétaire d'Etat en charge de l'asile et de la migration revoyait à la baisse les prérogatives des ILA dans l'accueil. Le passage dans les structures locales y est réduit à la période de transition entre l'octroi et le logement indépendant. Nous nous sommes très progressivement donc désengagés de ce dispositif et avons réorienté ces logements vers d'autres publics ayant des difficultés de

logement spécifiques. A l'heure actuelle, encore deux ménages sont hébergés dans le dispositif ILA (première mouture). Toutefois, nous restons mobilisables pour contribuer à l'accueil des demandeurs d'asile. En effet les perspectives charriées par l'enlisement des conflits et les effets du réchauffement climatique nous chargent de rester ouverts et disponibles à l'arrivée de réfugiés.

- Accueil de MENA avec l'ASBL Maison Babel. Il s'agit d'offrir un lieu de vie à 4 jeunes mineurs étrangers non accompagnés réfugiés reconnus et à les mener à l'autonomie.
- Mise en place du projet Birowli, du nom de l'accueil de familles en errance « dites roms ». Répondant à l'appel à projet régional permettant de soutenir des initiatives à destination du public « dit Rom », le CPAS de Forest saisit l'opportunité de développer un accompagnement global, commençant par de l'insertion par le logement. Inspirés des bonnes pratiques du modèle Housing First, nous croyons que la mise à disposition d'un logement assorti d'un accompagnement global et coordonné avec le réseau associatif doit permettre à des familles de sortir de la précarité. La population dite rom est encore souvent pénalisée par les résurgences de discrimination à son égard. Nous voulons mettre en œuvre un travail social qualitatif qui permette de préserver les codes culturels originaux tout en se ménageant une place dans la société bruxelloise.

Création d'une cellule exclusivement dédiée à l'accompagnement des Aides Médicales Urgentes, soit la reconnaissance de la couverture médicale des personnes en situation irrégulière sur le territoire belge (voir infra Accès à la Santé). Ce public est en nette augmentation dans tous les CPAS de la région bruxelloise. Grâce à sa spécialisation, le service développe son expertise en matière de droits des étrangers et peut orienter les personnes dans les démarches administratives qui permettraient de sécuriser son séjour.

L'accès aux droits, c'est celui d'un revenu d'intégration mais aussi celui de rendre l'école accessible puisqu'elle n'est pas gratuite. Nous avons été désireux de rencontrer les directions d'écoles de l'officiel comme du libre du territoire de Forest pour échanger sur les réalités sociales des familles face aux frais scolaires. Des montants qui peuvent vite devenir insupportable pour une famille nombreuse. Les frais de garderie sont souvent facturés mensuellement et reportés de mois en mois. La récente adoption du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur précise sur ce sujet que les enfants dont les parents ne seraient pas en ordre de paiement n'ont plus accès aux repas chauds ou aux activités extra-scolaires payantes. Nous pensons que ces enfants ont peut-être encore plus besoin d'un repas chaud (voire d'un repas tout court) et d'aller à la piscine (puisque'ils n'y vont peut-être pas avec leurs parents). C'est pourquoi, en réaction à cette disposition du ROI, nous prévoyons au budget 2017 des interventions majorées dans les frais scolaires.

CHARGE PSYCHO-SOCIALE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX.

Le contexte d'augmentation des pauvretés, des manques de ressources pour enrayer les processus d'exclusion, d'une charge de travail alourdie en quantité, en procédures administratives mais aussi par le contrôle de la posture de travail social. Par les récentes mesures, le gouvernement fédéral dicte une conduite et met en cause un métier dont les « résultats » sont éminemment liés au contexte socio-économique. Dans tous les CPAS des grandes villes, les équipes de travailleurs sociaux sont soumises à un épuisement et à un

turnover important. Nous mettons tout en œuvre pour accueillir et soutenir les travailleurs sociaux et remplacer pro activement les personnes qui quittent le CPAS.

II. Accès aux soins

Etat de Santé des Forestois

Si les problèmes de santé sont plus fréquents et plus pointus pour notre public, les soins sont de plus en plus perçus comme un luxe.

Les statistiques convergent pour constater la forte surexposition des publics à faibles revenus à certaines maladies chroniques (affections du dos, hypertension, obésité, diabète) ainsi qu'à certains cancers (poumon), et aux troubles de santé mentale (troubles du sommeil, dépressifs, anxieux et la consommation de médicaments). Ces inégalités sont encore plus marquées chez les femmes.

Ce constat s'explique entre autres par des styles de vie sociaux ou culturels plus ou moins répandus qui renforcent souvent (tabagisme) ou préservent parfois (consommation de fruits et légumes ainsi que de poisson) des risques sanitaires. Mais ce sont surtout la précarité des conditions de vie et des conditions de logement en particulier qui surexposent les pauvres aux problèmes de santé, en particulier de santé mentale⁷. Les campagnes de prévention lacunaires, les politiques de dépistage butant sur des obstacles culturels, contribuent à la problématique du sous-diagnostic d'une population précarisée globalement en moins bonne santé.

A cette surexposition s'ajoute un manque d'accessibilité financière et parfois culturelle et symbolique des soins de santé. En effet, on constate très souvent qu'un budget serré impose le report d'une consultation médicale (spécifiquement pour les soins dentaires ou pour les consultations de suivi ou de contrôle). Les complications qui peuvent en découler requièrent parfois des interventions plus lourdes et urgentes.

La qualité des soins offerts pose aussi question, les consultations chez des praticiens moins conventionnels comme un osthéoopathe ou un nutritionniste offrent des prestations complémentaires à la médecine traditionnelle mais préviennent aussi souvent des pathologies plus lourdes. Peu ou pas remboursées par la sécurité sociale, elles sont chères et peu accessibles pour les petits revenus.

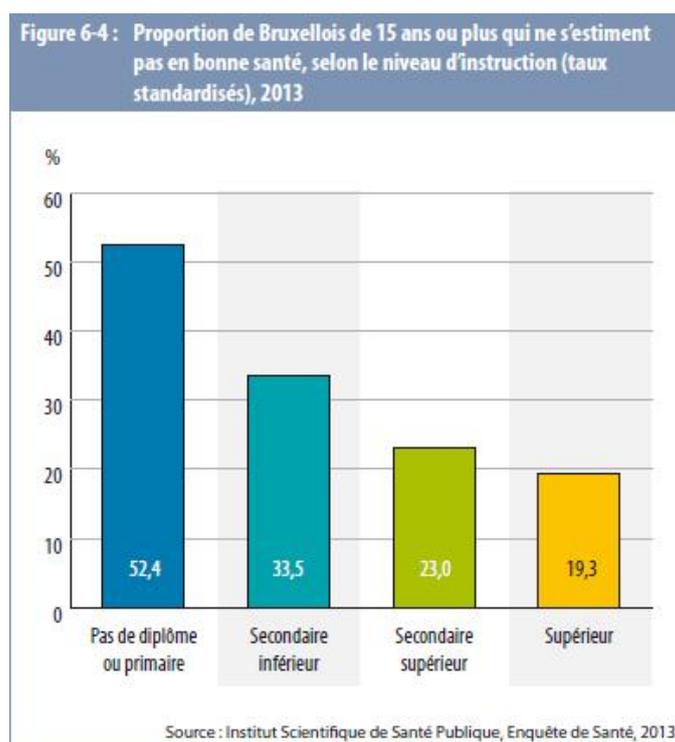
En 2015, le Centre Fédéral d'Expertise de soins de santé révèle que le renoncement aux soins en raison de difficultés financières progresse. Ainsi, 19% des Belges sondés du « groupe social le plus favorisé » déclarent avoir renoncé ou reporté des soins dans l'année écoulée -contre 3% dans le groupe social le plus favorisé. Dans ce même rapport et dans le graphe ci-dessous, 40% de ce groupe social défavorisé ne s'estiment pas en bonne santé (santé subjective). Cet indicateur de la santé perçue permet d'évaluer le pourcentage de Bruxellois qui ne s'estiment pas en bonne santé. On constate que les personnes les moins diplômées et les chômeurs se sentent en moins bonne santé que les autres. Enfin, l'espérance de vie sans incapacité diffère de 18 ans entre les deux groupes sociaux. Les inégalités sociales se répercutent bien sur l'état de santé.

La santé étant une condition fondamentale du bien-être et de l'émancipation ; nous voulons garantir l'accès aux soins et aux traitements pour les publics précarisés à Forest.

⁷ *Les effets cliniques de la souffrance d'origine sociale* article de Jean FURTOS Psychiatre pour la revue Mental'idées n°11 septembre 2007.

Concrètement, nous simplifions les démarches administratives pour l'obtention et la mise à jour des cartes médicales et pharmaceutiques, mener des campagnes de prévention sur la santé et le bien-être (Sida, diabète, obésité, expositions aux ondes, maladie d'Alzheimer,...) et renforcer nos collaborations avec les maisons médicales.

Au CPAS de Forest l'accès aux soins est une prérogative du SSG (présenté en infra) parce qu'on considère que c'est un droit fondamental et une condition de vie conforme à la dignité humaine. La médecine préventive vaut mieux qu'une crise aiguë, une pharyngite vaut mieux qu'une pneumonie, pour la personne qui en souffre mais aussi pour les deniers publics et donc pour la solidarité.



DQ : CARTE SANTE

Depuis 2015, le CPAS de Forest a mis en place un système informatisé ayant pour objectifs : un meilleur accès aux soins, une collaboration renforcée encadrée par une convention avec les professionnels de la santé (médecins généralistes et pharmaciens), un désengorgement des salles d'attente et donc des tensions potentielles.

A ce jour, nous pouvons faire plusieurs constats :

- 1) Le nombre de personnes à l'accueil venant pour une demande/renouvellement de leur carte santé est moins important.
- 2) Les frais de santé augmentent en suivant la tendance des Droits à l'Intégration Sociale.
- 3) Les pharmaciens et les agents des finances remontent les informations lorsque des dépenses semblent excessives ou inappropriées.

Evolution des dépenses de redistribution : Soins de santé hors AMU

	FRAIS D'HOSPITALISATION		FRAIS MEDICAUX		FRAIS PHARMACEUTIQUES		
	2012	2013	2014	2015	Budget 2016	MB 2016	Budget 2017
FRAIS D'HOSPITALISATION							
TOTAL	354.427	216.345	376.257	223.785	324.020	327.520	328.125
FRAIS MEDICAUX							
TOTAL	452.931	537.595	677.828	500.851	560.000	560.000	560.485
FRAIS PHARMACEUTIQUES							
8320/33400/25	613.815	680.086	765.282	707.650	840.000	827.500	800.000
ASSURANCES MALADIES							
TOTAL	55.456	65.536	84.790	86.522	107.784	124.004	134.004

Les chiffres montrent la maîtrise des dépenses tout en garantissant ce droit inhérent à la dignité humaine. Cependant, un retard structurel des paiements inhérents aux soins de santé ne permet qu'une perception peu précise des tendances pourtant bien en amorcées.

Nous avons tenu des séances d'évaluation globalement positives du processus avec les médecins pour améliorer le logiciel. Une évaluation qualitative sera menée dans le second semestre de 2017. Dans les mois à venir, viendra aussi le développement d'outils de communication à l'attention des travailleurs du CPAS, des partenaires de santé et des usagers.

Carte médicale électronique

Objectif	Evaluation et amélioration de la procédure	Planning Elaboration des outils de communication juillet 2017
Etapes réalisées	Evaluation + désengorgement, avis favorable des médecins/pharmaciens - délai de paiement trop long, souci technique avec le site - Besoin d'outils de communication pour faciliter le travail en interne	
Etapes suivantes	Elaboration d'outils de communication sur le fonctionnement de l'aide santé et sur la procédure AMU pour les services sociaux et fin du CPAS, pour les usagers et les professionnels	

AIDE MEDICALE URGENTE

L'aide médicale urgente permet d'intervenir dans les soins de santé des personnes qui n'ont pas d'autres droits vu qu'elles ne disposent pas d'un titre de séjour en Belgique. Les montants de ces interventions sont prises en charge à 100% par le fédéral. Depuis 2015, Mediprima est le logiciel implémenté par le SPP-IS qui permet à la CAAMI de rétribuer en direct les hopitaux, en évitant aux CPAS d'être un intermédiaire. Mais le système qui aurait pu être une avancée dans l'automatisation des droits introduit beaucoup de rigidité qui semble restreindre l'accès aux soins à ce public qui en a tellement besoin.

Depuis de nombreuses années mais sensiblement depuis 2015, les demandes d'aides médicales urgentes augmentent.

Au CPAS de Forest nous avons créé en 2016 une cellule d'Assistantes Sociales (2,5 ETP) spécialisées dans ces demandes. Leur expertise permet parfois aux personnes de renouer les démarches qui peuvent les sortir de la clandestinité.

III. Accès à l'orientation, la formation et l'emploi

Inquiétudes à l'ISP

La politique d'austérité, les pics de la crise économique, les effets de la mondialisation néolibérale et de la digitalisation inquiètent. Incontestablement, l'ISP l'est aussi.

Les attentes des citoyens sont grandes, confrontés comme partout en Europe et dans le monde, à des difficultés économiques croissantes qui engendrent des réalités sociales de plus en plus dramatiques.

Les mesures sur lesquelles le Gouvernement fédéral s'est mis d'accord poussent encore plus de monde vers la précarité.

Le marché de l'emploi bruxellois n'offre toujours suffisamment d'emplois pour les travailleurs sans emploi dit peu ou pas qualifiés qui parallèlement sont amenés à se justifier de leur situation. Les personnes dites peu qualifiées représentent la majorité du public accompagné par le service ISP.

Le dispositif d'insertion socioprofessionnelle mise alors en grande partie sur la stratégie de l'ascenseur par la formation. Bien qu'assurément la formation professionnelle facilite l'accès à l'emploi, elle doit pouvoir s'adapter aux réalités des individus, rester souple et non contraignante, avec des allers et retours, dans une démarche d'éducation permanente.

Souvent face à la rigidité, la sélectivité, la concurrence et l'uniformité des méthodes de l'accès à un travail ou à une formation qualifiante, force est de constater que l'ISP doit alors faire preuve de créativité et doit résister mais bien malgré elle à s'enliser dans un système unique de « former des chercheurs d'emploi de qualité » au détriment d'individus capables, prêts et motivés à proposer leur travail.

Le service ISP

Les activités générales sont élaborées en fonction des 7 grands axes suivants :

- L'accueil et l'information
- La détermination de projet et l'orientation professionnelle
- La remobilisation et le soutien psychosocial
- L'accompagnement durant le projet d'études ou le projet de formation
- La préparation à l'entrée en formation et le suivi en cours de formation
- La préparation et le suivi à la recherche d'emploi
- La mise à l'emploi et l'accompagnement durant l'emploi (jobcoaching)

Les activités générales se déclinent en plusieurs pôles ou dispositifs :

- Un lieu d'accueil avec une séance d'information collective
- Un accompagnement individualisé et personnalisé
- Un pôle offrant des outils et des techniques à la recherche d'emploi
- Un pôle chargé des contacts avec des employeurs dans le cadre des mesures d'aide à l'emploi : dispositif article 60§7, Activa, PTP, SINE
- Un dispositif axé sur les projets de partenariat et de réseau visant l'optimisation des actions ISP.

Pour cela nous avons des activités individuelles et collectives avec le public sur l'ensemble du parcours d'insertion. Certaines activités sont organisées en fonction d'un public particulier, d'autres en fonction d'un moment dans le parcours d'insertion. Ces activités sont réalisées par l'équipe des travailleurs sociaux en insertion socioprofessionnelle.

L'année 2016, le service ISP, composé d'une équipe de 9 agents d'insertion et 3 jobcoach , a reçu en moyenne 1400 personnes dont 512 jeunes âgés entre 18 et 25 ans. Dans le cadre du suivi, plus ou moins 400 personnes se sont inscrites dans des projets d'études de plein exercice (secondaire et supérieur). Vu le niveau d'études du public, une partie importante des demandes concerne l'inscription à des préformations en français et néerlandais langues étrangères ainsi que des demandes de cours d'alphabétisation.

POLITIQUE EMPLOI DU DISPOSITIF ARTICLE 60§7

L'article 60§7 de la Loi Organique permet au CPAS d'engager une personne sous contrat de travail ; le but étant de permettre à tout ayant-droit du CPAS de bénéficier du dispositif article 60§7 lorsque les conditions légales l'y autorisent et que cette mise au travail s'intègre adéquatement dans le projet professionnel du candidat.

Il est essentiel de faire remonter les observations du terrain qui démontrent que la demande d'un emploi article 60§7 est toujours plus forte que l'offre proposée par notre service ISP.

Pour mettre en place le dispositif article 60§7, le service ISP vise une qualité d'accompagnement au travailleur durant tout le processus ; cela débute avec les exigences émises dès la mise en relation entre l'utilisateur (tiers partenaire d'insertion) et le CPAS

jusqu'au tremplin proposé au travailleur pour décrocher un nouveau contrat de travail. Une attention toute particulière est donnée au plan de formation durant le contrat de travail.

La volonté est de d'augmenter fortement le contingent de postes article 60§7 (voir tableau ci-dessous) tout garantissant un travail de qualité. Raison pour laquelle, une réponse positive a été adressée aux cabinets régionaux pour atteindre l'objectif de 10% de taux d'emploi en 2019.

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Contingent	142	160	175	190	205
ERI/RI	2055	2055	2055	2055	2055
+ n postes	6,91%	7,78%	8,51%	9,25%	10 %
		+ 18 postes	+15 postes	+15 postes	+15 postes

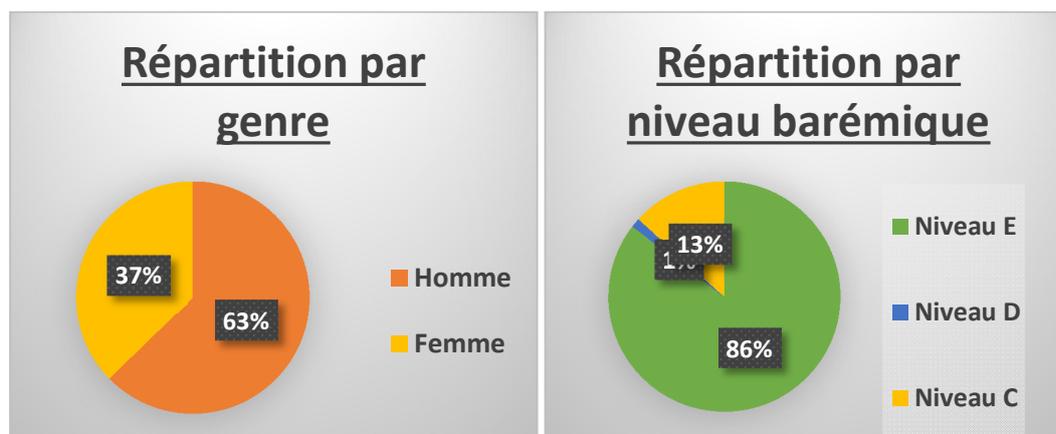
Les améliorations effectives apportées sont :

- L'augmentation des recettes par le biais d'interventions financières plus élevées demandées aux utilisateurs privés (de 975€ jusqu'à 1150€), en allant jusqu'à demander un montant équivalent au solde restant à charge du CPAS (moyenne calculée sur la différence entre la dépense totale d'un salaire article 60§7 et le subside article 60§7 classique)
- La conversion des postes dits gratuits attribués aux asbl, aux entreprises publiques en postes payants sur base de leurs possibilités (via d'autres subsides).
- La valorisation maximale des postes attribués aux initiatives en économie sociale (remboursement à 100% des dépenses liées au poste).

Evolution du contingent – travailleurs en contrat article 60§7

						Budget
	2012	2013 ⁽¹⁾	2014	2015	2016	2017
Nombre moyen mensuel d'art 60 par an (ETP)	156	141,83	134,58	147	160	175
dont art 60§7 "économie sociale" (ETP)	63,66	51,08	47	50	50	50

Répartitions sociographiques



Globalement, les enjeux ISP sont également de pouvoir répondre aux personnes qui ont des projets professionnels qui varient en fonction du niveau de qualification, des exigences personnelles, des intérêts professionnels ainsi que la réalité des possibilités sur le marché de l'emploi.

Nous espérons que l'harmonisation de la politique d'emploi article 60§7 au niveau des 19 CPAS bruxellois permettra d'y participer en plaçant toujours la personne au centre de ses prérogatives.

IV. Accès au logement, à l'énergie

Crise du logement accessible

A Bruxelles, les revenus baissent (la part des pauvres est en hausse) et les loyers augmentent. Le boum démographique qui devrait se poursuivre dans les 10 prochaines années aura pour effet d'accentuer cette tendance à la hausse des loyers et à rendre le logement de moins en moins accessible à un nombre croissant de Bruxellois. Cette tendance lourde entraîne un sous-investissement dans la qualité des biens (même insalubres, ils trouvent des locataires pour des loyers élevés) et une sur-occupation dans les logements (elle-même responsable d'une dégradation accélérée du logement -sans parler des conditions de vie difficiles dans un logement sous dimensionné).

Ce contexte de crise du logement accessible pose des questions fondamentales dans l'accompagnement de notre public. Ce droit fondamental est en effet entravé dès la recherche de logement. En 2017, le fonds du logement a repris la prérogative d'octroyer des aides pour constituer des garanties locatives. Les critères d'accès à cette intervention sont moins inclusifs que ceux actuellement en vigueur à Forest. Pour les usagers du CPAS, nous continuerons à proposer cette aide remboursable.

La question de la précarité énergétique concerne un nombre grandissant de public. Même sous-évaluée, la privation d'énergie se répand dans les ménages bruxellois, dépendants d'allocations de remplacement mais aussi pensionnés et travailleurs. Les prix de l'énergie ont augmenté et les installations (isolation et chaudières) sont rarement performantes dans les logements « accessibles ». C'est aussi une responsabilité qui nous est chère d'assumer dans le cadre des engagements de réduction des Gaz à Effets de Serre et ainsi travailler à une

amélioration du confort énergétique tout en limitant la consommation et les émissions par des installations et des isolations performantes.

Le sans abrisme, structurel ou conjoncturel, touche aussi de plus en plus d'hommes, de femmes et de familles. Il est urgent de construire une vision ambitieuse au-delà de l'accueil d'urgence -qui ne résout pas les situations, au mieux il postpose les problèmes- et de s'inscrire dans le mouvement pour la fin du sans abrisme.

Le Service Habitat

Le service Habitat du CPAS de Forest accueille ce public élargi pour maintenir les gens dans leur logement, les orienter dans leurs recherches de logement, faire face et prévenir les factures d'énergie trop élevées.

Pour réaliser ces projets, le service Habitat dispose de 3 conseillers en énergie. Dans ce cadre, les tâches des conseillers en énergie sont donc essentiellement les suivantes :

- mise en place et suivi d'un service de guidance sociale énergétique (facilitateur énergie) à destination du public du Service Habitat.
- suivi technique des usagers : audit énergétique/propositions d'amélioration et investissements dans le logement/négociations avec les propriétaires/demande de prêts (prêt vert social et autres primes régionales)/suivi des travaux/suivi des remboursements/suivi des consommations et bilan.
- motivation des usagers aux changements de comportement si nécessaire en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie (chauffage, électricité, eau, ventilation et santé).
- développement de partenariats avec les autres acteurs associatifs et communaux sur des projets énergie et/ou d'économie sociale.
- recherche de subsides pour le développement d'actions « énergie ».

Deux eco-ouvriers mettent gratuitement en œuvre les petites interventions dans le logement recommandées par les conseillères en énergie à l'issue de leur audit. Ainsi, suite à une facture énergétique qui nécessite une aide du CPAS, nous sommes en mesure de proposer à ces ménages un plan de prévention et d'émancipation par les ateliers pédagogiques sur l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Autre mission du service : la prévention de la perte du logement et le sans-abrisme. Les travailleurs sociaux du service travaillent à :

- la prévention, médiation et accompagnement en matière d'expulsion et d'insalubrité.
- la participation aux projets de rénovation de logements privés en collaboration avec la conseillère énergie.

Cette problématique majeure nécessite réflexion et imagination pour trouver des solutions alternatives aux formes de logement classiques. Au-delà de nos collaborations avec le Foyer du Sud et l' AIS Forest, le CPAS est ainsi à l'initiative ou participe activement à des projets de création de logements d'urgence et de transit, d'occupation temporaire, d'habitat groupé, de Housing First, de droit de gestion publique, de lutte contre les logements vides, d'habitat intergénérationnel et s'intéresse aux voies d'accès à la propriété par le GECS ou le Community Land Trust ...

V. Lutte contre le surendettement

Un surendettement structurel en augmentation

Le surendettement structurel touche un nombre croissant de personnes en Belgique. Les chiffres relayés par le Centre d'Appui aux services de médiations de dettes sont éloquentes.

Nombres et pourcentages de contrats défaillants par catégorie – depuis 2008

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2008 - 2016
Tous types de contrats	285 595	300 296	308 803	319 092	330 129	341 416	350 635	364 385	370 701	29,80%
	2,20%	5,10%	2,80%	3,30%	3,50%	3,42%	2,70%	3,92%	1,73%	
Prêt à tempérament	156 420	167 336	173 165	175 935	176 676	178 164	177 342	174 982	171 500	9,64%
	3,70%	7,00%	3,50%	1,60%	0,40%	0,84%	-0,46%	-1,33%	-1,99%	
Vente à tempérament	40 093	40 725	41 526	41 753	40 701	39 378	37 870	36 391	34 409	-14,18%
	-1,90%	1,60%	2,00%	0,50%	-2,50%	-3,25%	-3,83%	-3,91%	-5,45%	
Ouverture de crédit	142 117	150 279	157 473	166 624	183 738	197 615	211 715	232 903	244 486	72,03%
	2,30%	5,70%	4,80%	5,80%	10,30%	7,55%	7,14%	10,01%	4,97%	
Prêt hypothécaire	36 521	38 178	38 882	40 109	41 583	43 574	45 294	44 740	43 728	19,73%
	0,70%	4,50%	1,80%	3,20%	3,70%	4,79%	3,95%	-1,22%	-2,26%	

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

- Fin 2016, la Centrale des Crédits aux particuliers renseignait un **arriéré total s'élevant** à un peu plus de **3,12 milliards**
- Ces dernières années, l'arriéré a fortement augmenté et a atteint un niveau très important par rapport à ce qu'il valait avant la crise.
- Confirmation de la tendance de 2015 : l'arriéré a légèrement diminué. Diminution de l'arriéré de 5,10 sur 2015 et 2016 réunies mais cela reste faible en comparaison avec la hausse constatée depuis 2007 (+ 39%).

Notons encore que l'on doit craindre un endettement caché, non enregistré à la centrale des crédits aux particuliers.

Service de Médiation de Dettes

Dans notre service de Médiation de dettes (4 travailleurs sociaux + 1 agent administratif), les demandes d'accompagnement en règlement collectif de dettes ou les démarches vers un administrateur de biens augmentent d'année en année et des listes d'attente sont constituées. Les personnes en attente de suivi peuvent être orientées vers des partenaires du secteur et/ou invitées à participer aux ateliers collectifs visant l'endiguement et la prévention du surendettement.

ATELIERS DE PREVENTION

Le projet d'ateliers sociaux : ENCORE UNE FACTURE, QUE FAIRE ?

En partenariat avec le Centre d'Appui, le service organise des ateliers gratuits d'animations thématiques visant à davantage d'autonomie des participants (nos bénéficiaires) dans leurs problèmes de gestion budgétaire. L'objectif est de développer des compétences budgétaires, sociales et juridiques chez des personnes en situation précaire afin qu'elles puissent reprendre en main leur situation sociale et administrative, éviter le surendettement et se consacrer à leur réinsertion socio-professionnelle. Suite au succès et à l'évaluation positive de toutes les parties ce projet se poursuit en 2017. Ces derniers bénéficient en outre du nouvel outil conçu par le centre d'Appui pour structurer la gestion budgétaire, prendre en compte toutes les dépenses à prévoir et avoir une vue globale sur l'équilibre à viser. Une diffusion de l'outil au SSG ainsi qu'à la CSF est mise en place.

Les ateliers se sont déclinés autour des thèmes suivants :

- De la facture à la dette
- Le rôle du budget
- Où et comment faire des économies ?
- Les services d'aide
- Les banques
- Les risques du crédit.

Selon une enquête menée auprès des services de médiation de dettes wallons, le manque de ressources représente un risque accru de surendettement après les « accidents de la vie » qui eux-mêmes entraînent souvent une perte de revenus.

Les personnes qui ont droit à l'intégration sociale, ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté et ne peuvent dégager un « disponible » pour envisager de rembourser des crédits défallants. Notons que spécifiquement les dettes liées à l'habitat (loyers et charges) font l'objet d'un suivi au service Habitat en supra.

Origine principale du surendettement selon les médiateurs wallons (2014)	
Accident de la vie	40,4 %
- maladie du demandeur principal ou d'un autre membre du ménage	18,5 %
- Séparation / divorce	12,0 %
- Perte d'emploi du demandeur principal ou d'un autre membre du ménage	8,5 %
- Décès	1,4 %
Revenus trop faibles (de manière structurelle) pour couvrir les besoins vitaux du ménage	23,2 %
Difficultés à gérer son budget	15,4 %
Mode de vie en décalage avec les revenus	11,0 %
Dépendance (alcool, drogue, jeu,...)	3,0 %
Faillite ou endettement lié à une activité d'indépendant	3,0 %
Cautionnement en faveur d'un ami, d'un membre de la famille ; codébiteur solidaire	0,6 %
Autres	3,4 %
Total	100 %
Source : enquête OCE auprès des S.M.D wallons	

VI Accès à la participation culturelle

Les objectifs de la cellule au sein de la DAS qui propose des activités de participation sociale, culturelle et sportive ont été définis et validés par le Bureau Permanent.

ACCES AUX DROITS & REFLEXIVITE Les activités proposées doivent viser la progression de l'accès aux droits, sociaux, politiques et culturels et ainsi valoriser toutes les chances de faire partie de la société. Elles permettront un temps de réflexivité sur ces questions entre travailleurs, participants et éventuels partenaires.

PARTICIPATION COMME LEVIER D'EMANCIPATION Par les activités, nous souhaitons simplifier l'accès à la culture comme les invitations à en produire, autant d'occasions et de moyens de renforcer le pouvoir d'agir de la personne sur le cours de son existence au sein de la société.

La fusion au niveau du SPP-IS des subsides « Activation Sociale » et « Participation Sociale et Culturelle » (comprenant lui-même les moyens pour lutter contre la pauvreté infantile nous apparaît autant comme une manœuvre pour contractualiser l'aide sociale à la participation que comme l'opportunité de déployer l'étendue des activités proposées. Ainsi nous avons initié début 2017 la constitution d'un Comité Culturel dans lequel les participants, usagers du CPAS, réfléchissent ensemble à l'organisation des activités. Ce subside couvre les demandes d'aides individuelles pour l'inscription à des activités culturelles ou sportives voire la participation aux frais d'un voyage scolaire.

La redéfinition du subside donne l'impulsion pour développer des modules collectifs déjà mis en œuvre à Forest et basé sur la méthodologie du travail social communautaire ; des ateliers sur l'accès à l'énergie, la médiation de dettes, l'accès à la culture...

C'est aussi dans le cadre de ce programme que nous développons les ateliers de théâtre Action, de mobilité douce ou encore d'upcycling en collaboration avec des partenaires extérieurs de l'associatif et du centre culturel.

VII. Accès à l'information

L'enjeu de l'accès à l'information est crucial dans le recours aux droits. La circulation de l'information est en mutation constante et notre souhait est que les informations sur les services et les activités du CPAS parviennent aux intéressés et qu'elles leur soient intelligibles. Pour ce faire nous travaillons sur les contenus, leur identification simplifiée mais complète mais aussi sur les médias qui les portent en tenant compte des obstacles que sont la fracture numérique mais aussi la lecture ou la compréhension de l'une des langues nationales.

La loi organique nous enjoint en outre à organiser la coordination sociale soit le dialogue entre les différents services publics et privés (ASBL) du territoire. Depuis 2012, nous avons tissé avec les partenaires de l'associatif des liens fort de confiance et de collaboration qui favorisent l'orientation des personnes et l'accès aux droits en facilitant la participation et l'intervention de chacun⁸.

VIII. Maintien à domicile

En matière de vieillissement de la population, les données démographiques de Forest sont légèrement supérieures aux moyennes régionales. Si on s'en réfère toujours au ZOOM sur les Communes de l'Observatoire de la Santé et du Social-IBSA -édition 2016, on constate que Forest et la Région connaissent bien un rajeunissement de la population dans l'ensemble qui ne doit pas occulter un coefficient de séniorité (part des plus de 80 ans dans la population de plus de 65 ans) en hausse, ainsi qu'un rapport de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes) inférieur à celui de la région, et particulièrement aux communes voisines.

2-4 Indicateurs de structure de la population, 1 ^{er} janvier 2005 et 2015				
	Forest		Région bruxelloise	
	2005	2015	2005	2015
Âge moyen total (années)	38,4	37,6	38,5	37,4
Âge moyen hommes (années)	36,6	36,2	36,7	36,1
Âge moyen femmes (années)	40,1	39,0	40,2	38,6
Coefficient de vieillissement [65+/0-17] (%)	71,0	59,8	71,5	58,0
Ratio de dépendance [(0-17)+(65+)]/(18-64) (%)	59,6	57,6	58,9	56,3
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	30,6	31,0	30,4	32,5
Rapport de masculinité (%)	90,0	92,9	92,4	95,1

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

⁸ Voir aussi le rapport annuel de la coordination sociale de Forest sur le site <http://www.cpasforest.irisnet.be/fr/coordination-sociale>

Sur le terrain, nous sommes confortés dans l'identification des défis forestois principalement liés à l'isolement des personnes âgées et à la nécessité de diversifier l'offre de service aux personnes âgées à domicile.

Les habitants de la commune de Forest s'adressent au service Maintien à Domicile afin d'obtenir une aide sociale dans le cadre de prestations d'aide à domicile pour le ménage, les soins, les courses, les repas, les transports, les démarches administratives, ainsi que pour bénéficier d'un accompagnement psychosocial.

Le CPAS de Forest est convaincu que le maintien à domicile des personnes âgées représente une des réponses au défi du vieillissement de la population. Pour les personnes âgées, nombreux sont les citoyens qui désirent vivre le plus longtemps possible dans un environnement qui leur est familier. Les proches adhèrent souvent à ce souhait tant que la personne est en sécurité et peut accéder à un service comme le nôtre. D'un point de vue global, l'aide à domicile est sans conteste une solution confortable et économique pour repousser une entrée en maison de repos. Cette initiative bénéficie d'un agrément de la COCOM.

Soucieux d'optimiser les prestations proposées aux forestois, le CPAS de Forest a activé un travail de réaménagement impliquant, à terme, le regroupement des différents pôles dédiés à la personne âgée (actuellement ; Maintien à domicile+ quadrinôme 60+ du SGG+ 2 AS chargées de la transition en Maison de Repos). Une approche globale pourra dès lors être envisagée par un seul et même service. La personne âgée y trouvera une aide précieuse pour tout ce qui a trait à son maintien à domicile, au maintien ou à l'ouverture de ses droits ainsi qu'un accompagnement vers un placement en maison de repos si cela devait s'avérer nécessaire. Cette nouvelle approche sera opérationnelle dans le courant de l'année 2017.

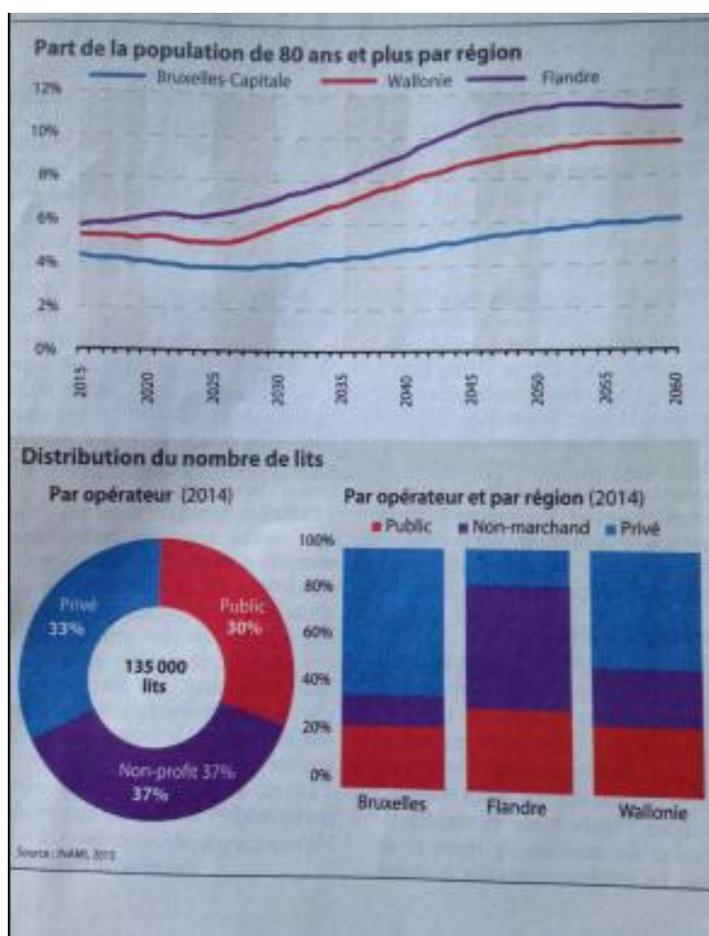
Val des Roses – La dignité jusqu’au bout

Accueil des aînés ; une mission de service public

Depuis plusieurs décennies déjà, on parle du vieillissement de la population. A Forest comme ailleurs en RBC, les plus de 85 ans sont aujourd’hui plus nombreux qu’en 2005 (IBSA). Bruxelles « amortit » pourtant la tendance au vieillissement entre autres par la natalité plus élevée chez les couples d’origine étrangère.

Le défi est majeur ; accueillir dans les meilleures conditions humaines et matérielles possibles, les personnes âgées dans des structures publiques centrées sur des missions d’intérêt général -et non sur des intérêts financiers.

En 2017, le paysage de l’accueil des aînés en maison de repos ressemble en effet plus à un marché sur lequel des groupes financiers transnationaux spéculent. Comme on le constate dans le graphique ci-dessous, l’emprise du secteur privé est particulièrement forte à Bruxelles et défendre une vision qualitative de l’accueil des aînés par le secteur public est crucial alors que les lits subventionnés par l’INAMI sont convoités par le secteur privé des groupes français,



néerlandais ou américain tels Armonia, Orpea, Korian Medica, Senior Assist... Ces investisseurs veillent à proposer une large gamme de conditions d’accueil, et donc de prix, ce qui acte de façon très concrète les inégalités du quatrième âge.

Les évolutions du secteur sont donc à la concentration des maisons de repos, des partenariats-public-privé à l’avantage de ce gisement d’investissement très couru, dont la croissance repose sur le vieillissement et l’augmentation du degré de dépendance de nos aînés.

Notre position dans ce contexte est de défendre **une maison de repos basée sur la qualité de la relation, accessible et aux coûts maîtrisés.**

Au Val des Roses, les résidents qui doivent faire le choix de quitter leur domicile, sont accueillis avec leur histoire, leurs attentes et leurs besoins afin de pouvoir bénéficier d'une qualité de vie comparable à celle de leur foyer. Une attention toute particulière est portée à chacun, pour offrir au-delà des soins et du confort, le plaisir et des relations riches avec les autres résidents et avec le personnel. Cette approche est portée par les membres du personnel au Val des Roses, elle repose sur la philosophie *Snoezelen* qui définit les modalités de la relation bienveillante avec la personne âgée en perte d'autonomie certes, mais aussi invitée à mener une existence agréable et intéressante.

Le Val des Roses est engagé depuis des années dans le changement de regard sur la personne qui y entre ; ne pas les considérer comme des malades mais comme des personnes, certes vieillissantes, mais toujours pleinement citoyennes, jouissant de tous leurs droits. Forts de notre expérience, nous sommes convaincus que ce mode de relation favorise la santé et le bien-être des résidents. Cette vision a inspiré d'abord au Canada, et récemment en Europe, l'accueil en Cantou.

En 2013, nous avons déjà pu inaugurer 3 cantous. Près de 4 ans plus tard, nous pouvons nous réjouir de voir les personnes qui y sont accueillies, mais aussi les familles et le personnel, valider les intuitions du modèle relationnel au jour le jour et y vivre dans un environnement sécurisant et littéralement soignant. L'accompagnement en cantous repose aussi sur la qualité et la quantité du personnel référent. En effet, pour les personnes désorientées en particulier, la stabilité des équipes est essentielle pour elle mais aussi pour connaître les besoins et les sensibilités de chaque personne. Ainsi l'accueil en cantous est un choix politique à porter, au-delà de la construction de ce bâtiment bienveillant, il est primordial de procéder à l'engagement d'équipes interdisciplinaires mobilisées sur le modèle relationnel et les soins doux.

En 2017, nous serons en mesure d'accueillir 30 résidents supplémentaires grâce à l'ouverture de deux nouveaux cantous. La longue période de travaux a impliqué la variation du nombre total de lits à disposition. Au terme de cette rénovation qualitative nous serons à nouveau en mesure d'accueillir 160 résidents dont 76 lits en MR et 84 lits en MRS.

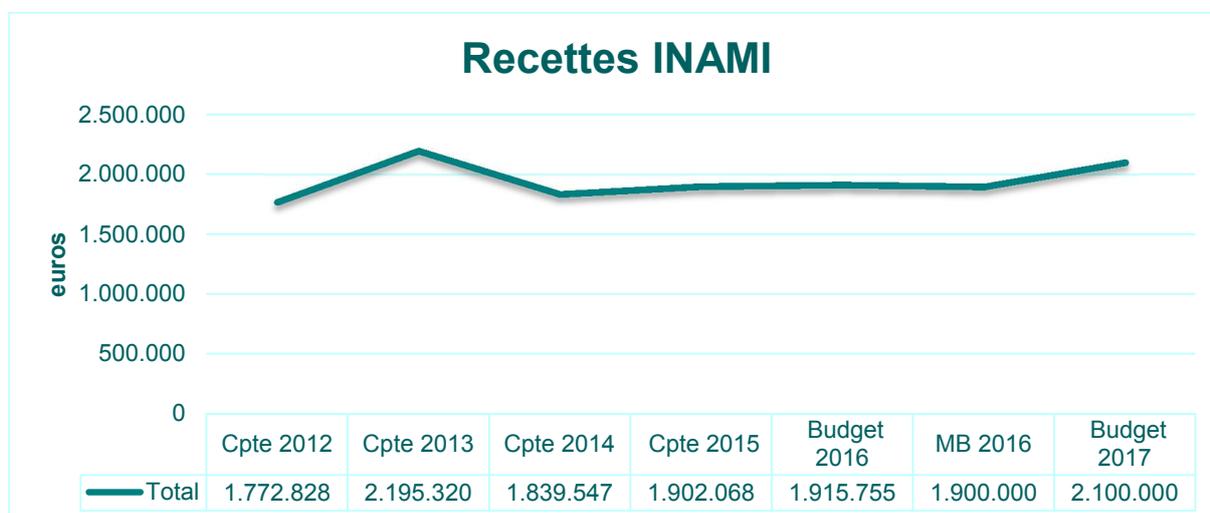
Notre volonté de défendre la qualité du service public pose sa légitimité sur la bonne gestion et la maîtrise des coûts de l'institution. **L'objectif est d'assurer la compréhension et la maîtrise des coûts et des recettes tout en maintenant la qualité de la relation de soin et de bienveillance.** Cet objectif bénéficie de l'appui structuré de notre démarche qualité pour mener les travaux d'examen des coûts et leur questionnement. Nous avons pu informer nos collègues des autres CPAS, d'ores et déjà très intéressés par notre démarche de scanning des frais de fonctionnement et des outils de globalisation qui en améliorent le contrôle. Les dépenses en frais de fonctionnement connaissent donc une croissance moindre que les années précédentes malgré la mise en service des cantous prévue pour la fin de l'année qui entraîne des dépenses d'équipement prévues au budget.

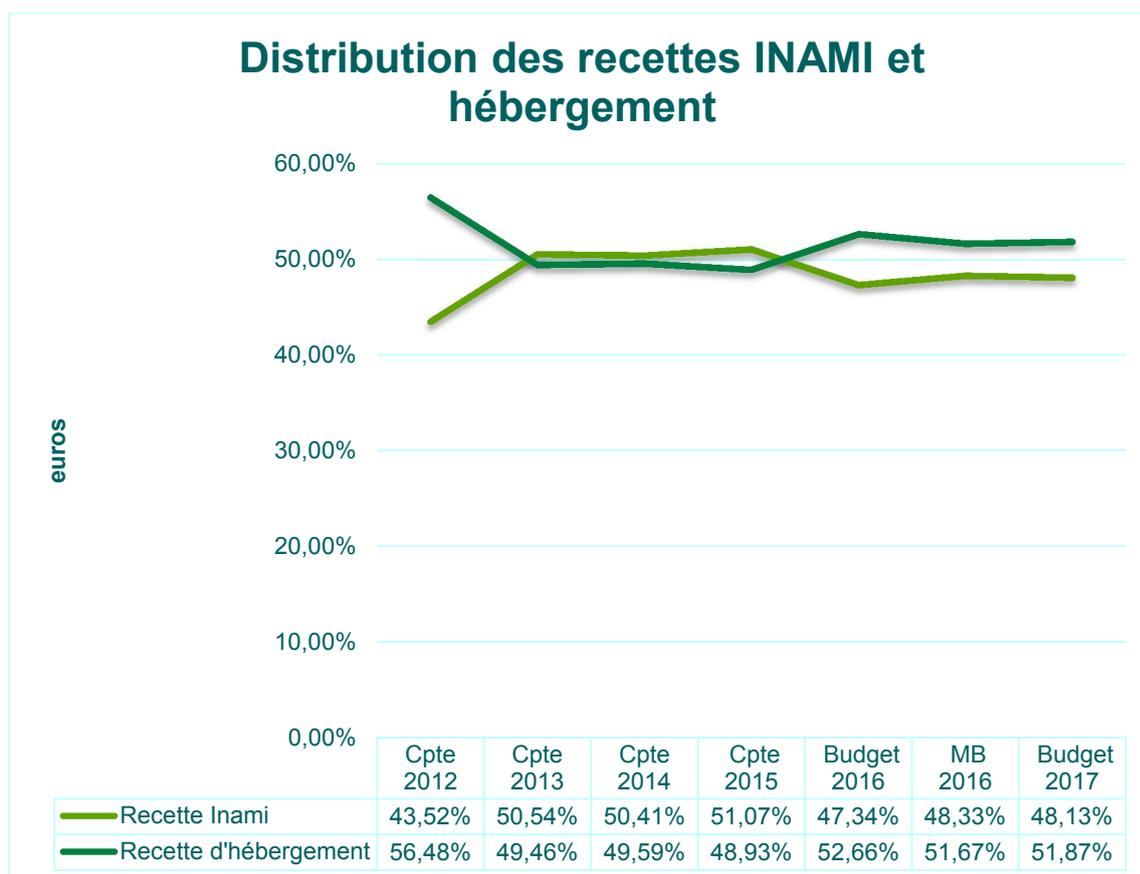
Nous en détaillons ici quelques composantes, mais l'outil finalisé s'inscrit parfaitement dans notre ambition de transparence et fait l'objet d'un suivi et d'un portage par le Bureau Permanent.

Le taux d'occupation oscille autour de 98% en fonction des délais minimisés- entre le départ et l'arrivée d'un nouveau résident.

	% occ
janv-17	97%
févr-17	99%
mars-17	99%
avr-17	100%
mai-17	99%
juin-17	99%
juil-17	99%

Cet impératif permet d'augmenter le montant total des subsides de l'INAMI, qui tendent à s'équilibrer avec les recettes d'hébergement. L'augmentation progressive du prix à la journée vise cet équilibre financier. Les personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes sont accompagnées par notre service social au VDR pour introduire une demande d'intervention auprès du CPAS compétent.





DAF-DAG – Supports pour l'Action Sociale et l'Accueil au VDR

Au vu de l'augmentation du volume et de l'importance de nos missions de base, les services de support que représentent la Division des Affaires Générales et la Division des Affaires Finances n'ont pas été renforcés à la mesure des besoins. Ces équipes affichent, malgré la mobilisation des agents, des retards dommageables dans les traitements des tâches et dans le développement de nouveaux outils de travail.

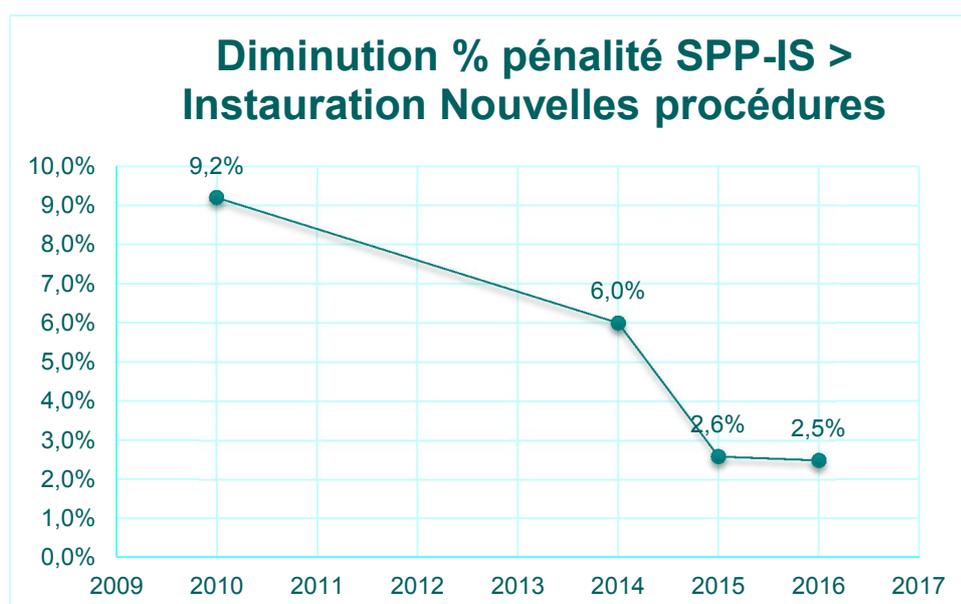
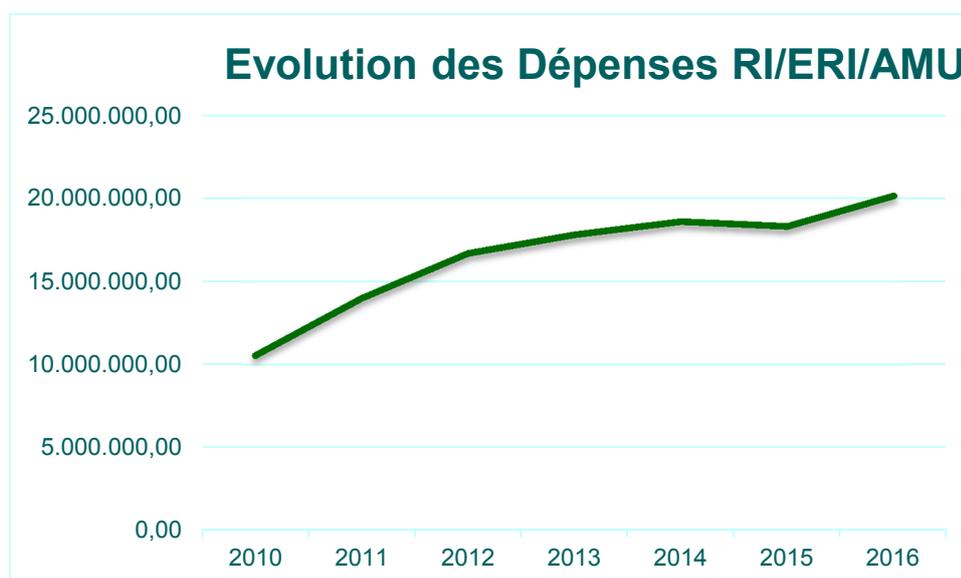
DIVISION DES FINANCES

Le service de support financier est constitué de 22 travailleurs. Leurs tâches consistent à exécuter les paiements d'octrois d'aides sociales pris par le CSSS en procédant à toutes les vérifications nécessaires afin de sécuriser ces transactions. Il effectue aussi les traitements des factures de santé aux prestataires de soins et pharmaciens.

Contrairement aux services sociaux, ce service n'a pas eu l'occasion de se renforcer à la mesure de l'augmentation de la charge de travail et accuse un retard structurel dans le traitement de certains versements à destination des hôpitaux en particulier.

Néanmoins des procédures internes pour fluidifier et sécuriser les transactions ont pu être améliorées et portent aujourd'hui leurs premiers résultats. Malgré une évolution à la hausse des dépenses en RI-ERI, le pourcentage des pénalités (non-remboursement) du SPP IS a lui chuté, de 9,2% en 2010 à 2,5% en 2016.

L'inspection annuelle du SPP IS reconnaît les efforts des équipes du CPAS de Forest mais cible aussi des outils, notamment informatiques, à moderniser.



DIVISION DES AFFAIRES GENERALES

La division Affaires Générales doit représenter le support administratif nécessaire à la bonne gouvernance voulue par l'administration.

La **Chancellerie** est assurée par un agent administratif en charge des envois et de la réception du courrier de toute l'administration. En 2017, une phase test de dématérialisation du courrier via un logiciel informatique devrait permettre la traçabilité et la fiabilité des courriers de et à l'Administration.

Depuis plusieurs années dans le cadre de la Démarche Qualité, le CPAS s'est engagée dans l'accompagnement qualitatif de ses travailleurs en structurant des entretiens de

fonctionnement, en proposant des ateliers de co-développement systémique aux cadres intermédiaires, une formation au leadership fonctionnel,...

Les **Ressources Humaines** sont en charge du recrutement des agents à la gestion des dossiers du personnel. Notre souhait est d'offrir un cadre de travail épanouissant pour chacun dans sa fonction dans le cadre pas toujours flexible de l'administration. Ce service est scindé entre Développement RH qui est chargé des recrutements et des formations du personnel (2 ETP) et la partie administrative des Ressources Humaines que constituent la gestion des congés et des absences, du pay-roll, des dossiers du personnel (4ETP dont 1 exclusivement pour le personnel en art60§7).

Le **service juridique** de la Division des Affaires Générales assiste le Secrétaire dans toutes les matières dans lesquelles le CPAS est juridiquement responsable. Ainsi les conventions, les procédures de Marchés Publics, les contacts avec les pouvoirs de tutelle et subsidants font partie des missions confiées à la DAG en son service juridique (1ETP).

Le **service Informatique** (2 ETP) assure la maintenance et la gestion du parc informatique de l'Administration Centrale et l'implémentation des nouveaux logiciels.

En chiffres – Conscience et Engagement

Nous sommes un service public. Nous sommes fiers de rendre un service au grand public et à notre public en particulier, celui des personnes précarisées ou vieillissantes.

Notre engagement vis-à-vis des contribuables forestois et de nos usagers réside dans une gestion efficiente des deniers publics pour l'accomplissement volontariste de notre mission.

Notre engagement réside dans la primauté de l'intérêt général et notre détermination se donne pour objectif de gagner la confiance des citoyens dans une institution efficiente, équitable et transparente. Notre Institution s'engage pleinement à relever les défis de solidarité locale en mobilisant toutes ses composantes.

A cet effet, nous présentons ici les chiffres de l'aide sociale et la charge financière qu'elle représente à Forest.

Natures économiques des dépenses et des recettes du budget 2017

Ce tableau reprend de manière synthétique l'évolution des dépenses et des recettes et la nature économique de chacune d'elles en progression du compte 2015.

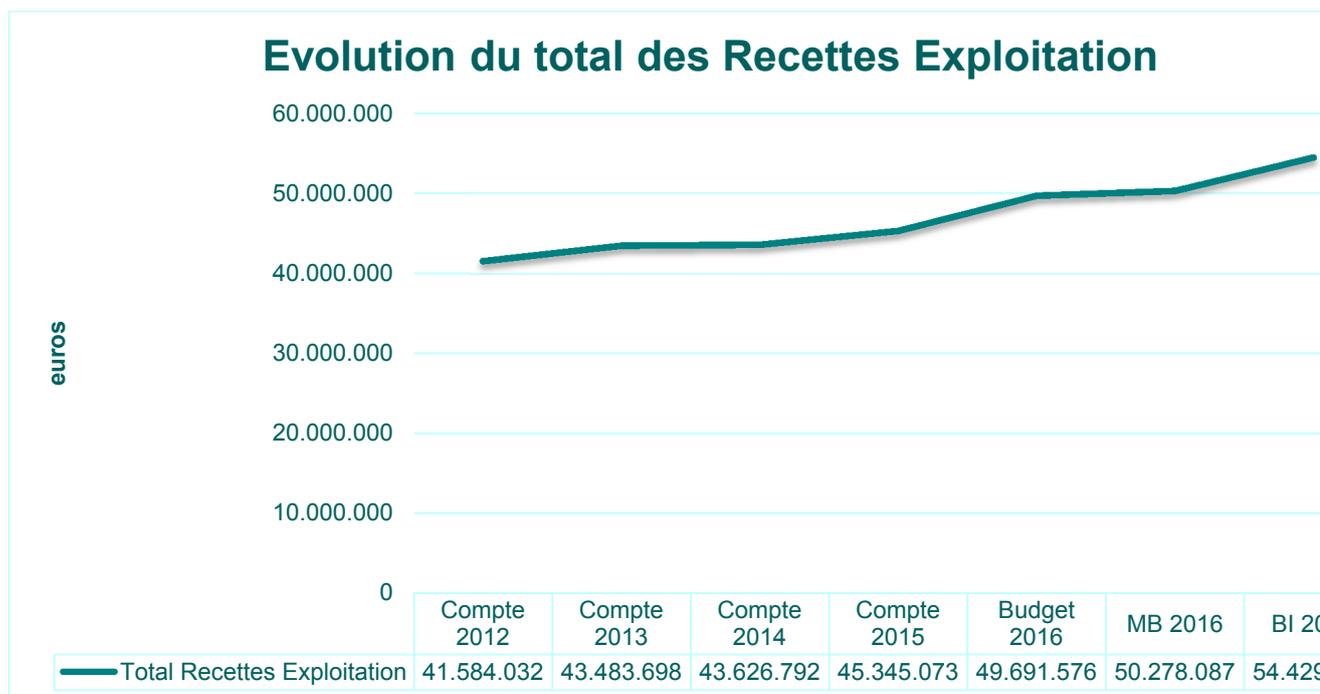
Pour rappel, les recettes de prestations reprennent les montants versés pour les prestations (essentiellement les recettes d'hébergement au Val des Roses mais aussi les interventions du service Maintien à Domicile). Les recettes de transfert sont essentiellement les montants perçus du SPP IS remboursés sur les aides sociales RI-ERI, ainsi que les subsides de l'INAMI au regard du degré de dépendance (échelle de Katz) des résidents.

Service	Nature	N		CB 2015	BI 2016	BM 2016	BI 2017
		E	Nature ECO				
exploitation	Dépenses	70	Personnel	14.069.425,29	15.340.245,00	15.102.309,00	16.256.175,00
		71	Fonctionnement	2.486.054,16	2.389.771,72	2.779.700,72	2.894.351,90
		72	Redistribution	25.616.747,74	29.397.029,04	29.843.720,04	32.053.142,58
		74	Facturation interne	378.530,00	378.530,00	394.154,00	477.310,00
		7X	Charges financières	413.783,25	791.000,00	771.000,00	744.000,00
		7Y	Prélèvement	139.903,84	0,00	75.190,00	50.070,00
	Total Dépenses			43.104.444,28	48.296.575,76	48.966.073,76	52.475.049,48
	Recettes	60	Prestations	2.482.661,35	3.081.637,91	2.959.522,91	3.136.761,43
		61	Transferts	26.760.993,52	29.714.807,85	30.538.296,85	33.434.978,05
		62	Produits Financiers	31.282,74	16.600,00	9.100,00	12.000,00
		64	Facturation interne	378.530,00	378.530,00	394.154,00	477.310,00
		67	Prélèvement			116.346,39	
		66	Résultat comptable +			6.640,18	
Total Recettes			29.653.467,61	33.191.575,76	34.024.060,33	37.061.049,48	
Total exploitation			13.450.976,67	15.105.000,00	14.942.013,43	15.414.000,00	
investissement	Dépenses	91	Investissements	1.263.638,66	1.276.800,00	1.375.234,67	1.284.100,00
		92	Dette	1.218.115,64	1.445.000,00	1.520.000,00	2.039.000,00
		90	Contribution	15.000,00			
	Total Dépenses			2.496.754,30	2.721.800,00	2.895.234,67	3.323.100,00
	Recettes	80	Intervention	29.417,00	0,00	0,00	0,00
		82	Financement	1.234.493,96	1.326.800,00	1.425.234,67	1.334.100,00
		87	Prélèvement	0,00	0,00	35.000,00	35.000,00
Total Recettes			1.263.910,96	1.326.800,00	1.460.234,67	1.369.100,00	
Total investissement			-1.232.843,34	-1.395.000,00	-1.435.000,00	-1.954.000,00	

RECETTES D'EXPLOITATION

EVOLUTION

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 54.429.049 €. Elles présentent une progression de **9,53%** par rapport à celles du budget initial 2016. Cela se marque particulièrement dans les recettes de transfert **+12,5%**.



Evolution des recettes en montants absolus et détail des natures économiques.

Nature économique	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Compte 2015	Budget 2016	MB 2016	BI 2017
Prestations	2.887.957	2.991.176	2.487.824	2.482.661	3.081.638	2.959.523	3.136.761
Dotation communale	13.651.192	14.239.086	14.345.543	15.691.605	16.500.000	16.377.013	17.368.000
Transferts hors dotation	24.653.154	25.859.533	26.409.617	26.760.993	29.714.808	30.538.297	33.434.978
Total Transferts	38.304.346	40.098.619	40.755.160	42.452.598	46.214.808	46.915.310	50.802.978
Produits financiers	13.201	15.375	5.278	31.282	16.600	9.100	12.000
Facturation interne	378.528	378.528	378.530	378.530	378.530	394.154	477.310
Total Recettes Exploitation	41.584.032	43.483.698	43.626.792	45.345.072	49.691.576	50.278.087	54.429.049

Evolution annuelle des recettes d'exploitation (en %) par rapport à l'exercice n-1

Nature économique	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Compte 2015	Budget 2016	MB 2016	BI 2017
Prestations	-43,93%	3,57%	-16,83%	-0,21%	24,13%	-3,96%	5,99%
Dotation communale	13,79%	4,31%	0,75%	9,38%	5,15%	-0,75%	6,05%
Transferts hors dotation	17,72%	4,89%	2,13%	1,33%	11,04%	2,77%	9,49%
Produits financiers	32,30%	16,47%	-65,67%	492,67%	-46,93%	-45,18%	31,87%

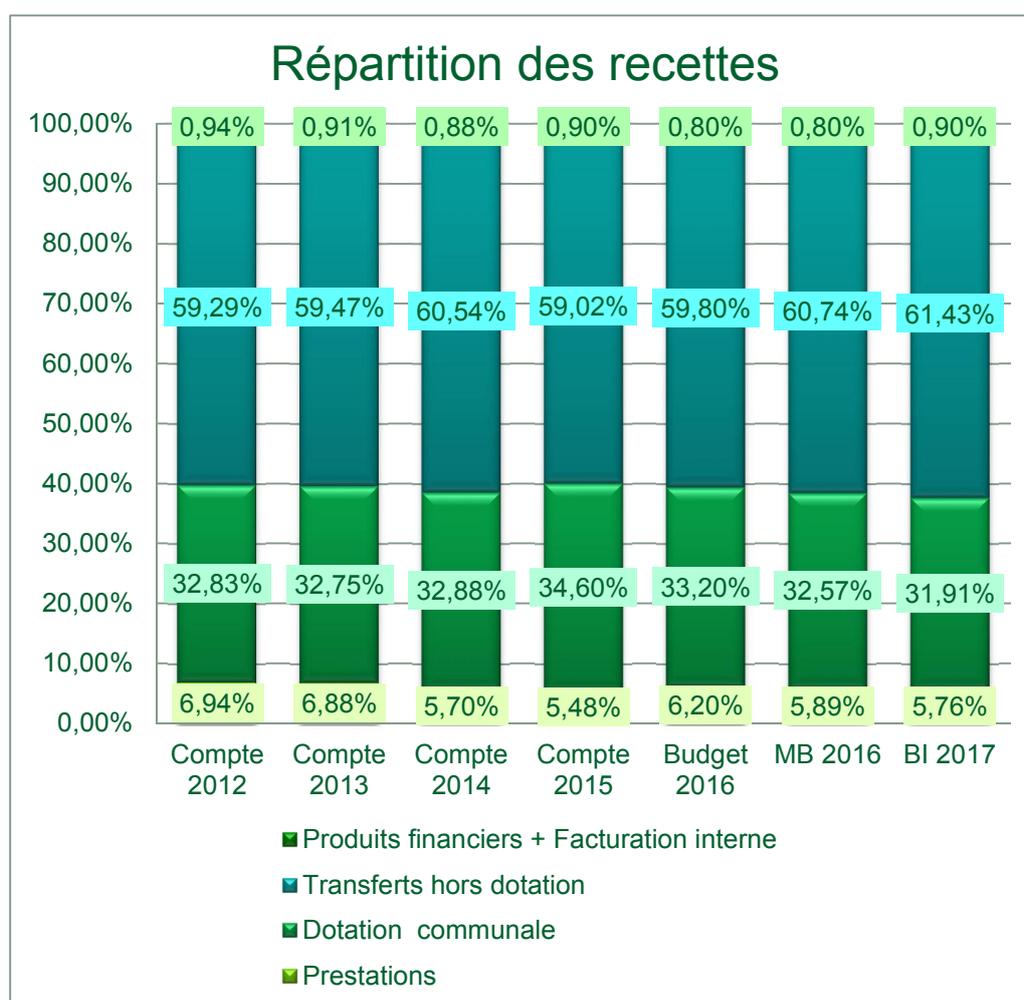
Au budget initial 2017, les principales tendances observées sont les suivantes :

1°) Les recettes de prestations augmentent de 5,99% et ce, principalement par l'augmentation du prix à la journée au Val des Roses.

2°) La dotation communale augmente de 6,05% pour atteindre 17.368.000 €. Ce montant est légèrement en deçà du montant prévu au plan pluriannuel : 17.380.000 €.

3°) Les recettes de transferts (hors dotation) progressent de **9,49 %**. La hausse des recettes liées aux subsides des PIIS (+ 973.067,97 €) a principalement contribué à l'augmentation de nos recettes de transferts.

4°) Les produits financiers augmentent de 31,87%.



REPARTITION DES RECETTES

La répartition des recettes continue de suivre la tendance observée ces dernières années : le poids des recettes générées par les transferts (hors dotation communale) augmente (61,43 %) tandis que celui des recettes de prestations diminue (5,76 %).

Globalement, cette répartition est due à la combinaison de plusieurs facteurs. D'une part, nous observons une augmentation continue des dépenses de redistribution et de leurs recettes de transfert y étant relatives (par exemple, le revenu d'intégration subsidié à 70%).

D'autre part, les recettes de prestations ont tendance à stagner ou à diminuer en fonction des services dans lesquelles elles se situent.

Une autre tendance marquante de ce budget initial 2017 est que le poids de la dotation communale dans nos recettes est maîtrisé (31,91%). A l'opposé, le poids des recettes de transferts hors dotation n'a jamais été aussi élevé (61,43 %).

FOCUS : EVOLUTION DE LA DOTATION COMMUNALE

Le montant de la dotation communale au budget initial 2017 s'élève à **17.368.000 €**. Il est en augmentation de 868.000 € par rapport au budget initial 2016.

La dotation communale représente **31,90%** des recettes d'exploitation du CPAS. Proportionnellement au regard des années précédentes, cette proportion poursuit son évolution progressive à la baisse grâce à une majoration des recettes de transfert, soit aux remboursements du fédéral expliqués en infra.

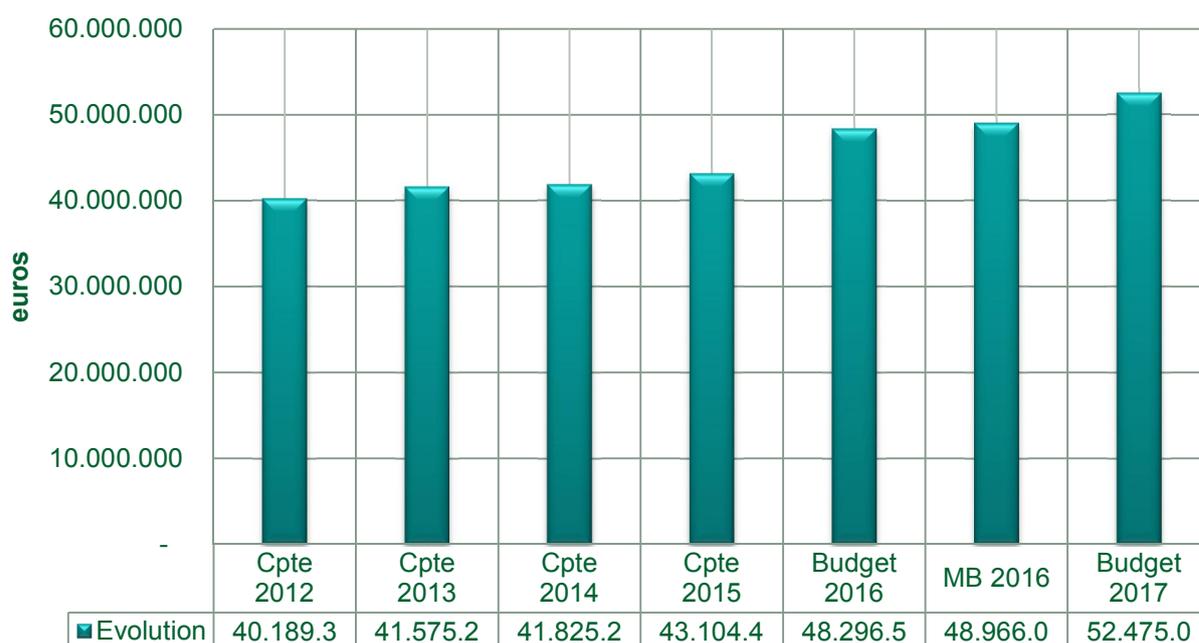
Années	Budget initial	Budget modifié	Compte
2005	7.885.000,00	8.215.522,67	8.215.525,00
2006	8.439.570,94	7.796.599,56	7.796.600,00
2007	8.487.220,93	9.276.560,62	9.276.560,00
2008	9.339.821,66	9.339.821,66	9.339.830,00
2009	10.151.187,35	10.415.816,38	10.779.720,64
2010	10.950.270,00	12.200.058,12	12.200.065,00
2011	11.926.000,00	11.996.378,10	11.996.379,00
2012	12.945.000,00	13.771.192,12	13.651.192,12
2013	13.650.000,00	14.274.085,33	14.239.086,00
2014	14.194.051,93	14.345.542,42	14.345.543,00
2015	15.700.000,00	15.691.605,08	15.691.605,08
2016	16.500.000,00	16.377.013,43	/
2017	17.368.000,00		

DEPENSES D'EXPLOITATION

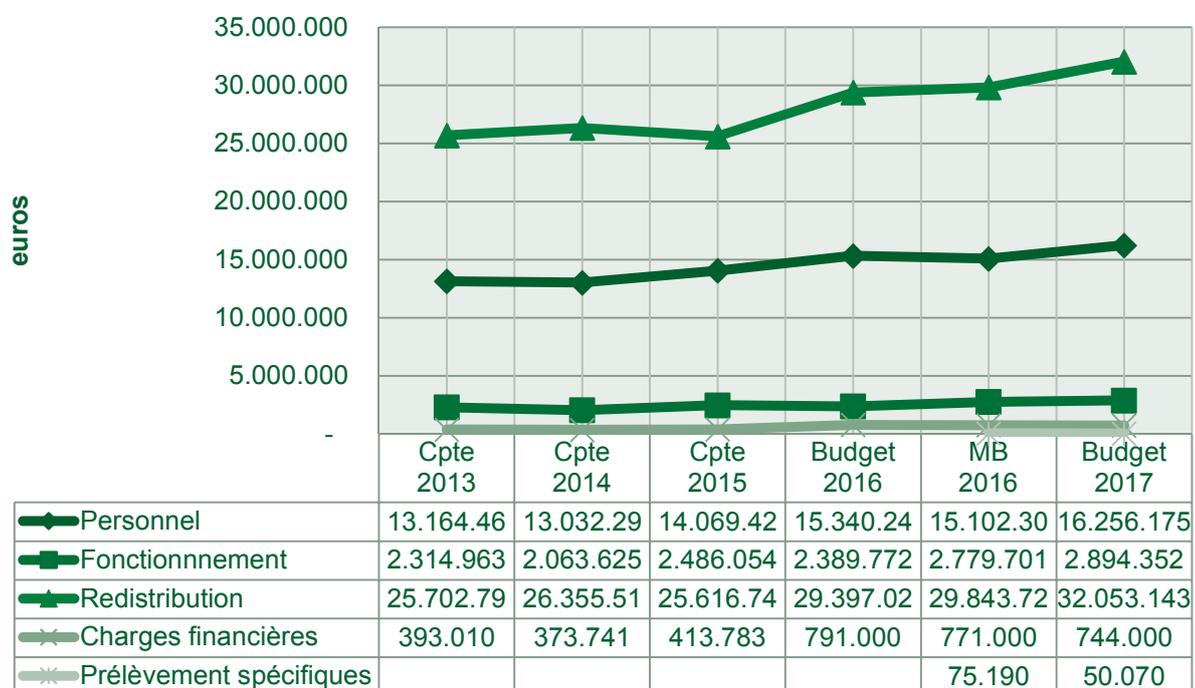
EVOLUTION DES DEPENSES

L'évolution des dépenses du CPAS pour 2017 connaît une hausse contenue due au contexte social dégradé et aux ambitions qualitatives pour l'accueil des personnes âgées. En effet, augmentent les dépenses de redistribution et de personnel sans que les frais de fonctionnement ne suivent une évolution proportionnelle.

Evolution des dépenses d'exploitation

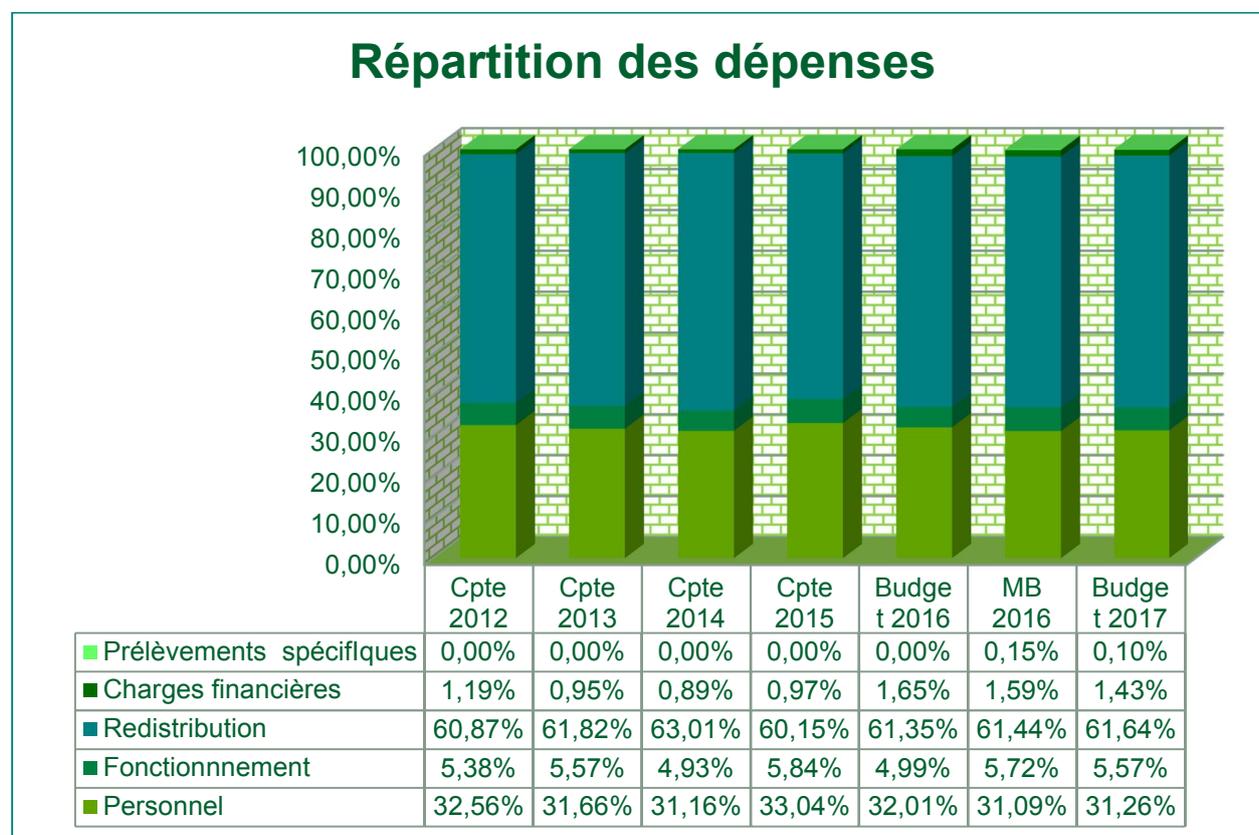


Evolution des dépenses d'exploitation



Répartition des dépenses

DÉPENSES DE REDISTRIBUTION



Ce graphique illustre bien la majeure part de nos dépenses à destination des aides sociales. EN conséquence, les dépenses en personnel s'ajustent pour garantir qualité du travail social et de l'accueil des personnes âgées au Val des Roses.

Proportionnellement toujours, les dépenses de fonctionnement se maintiennent voire diminuent d'année en année pour atteindre un pourcentage de 5,57%.

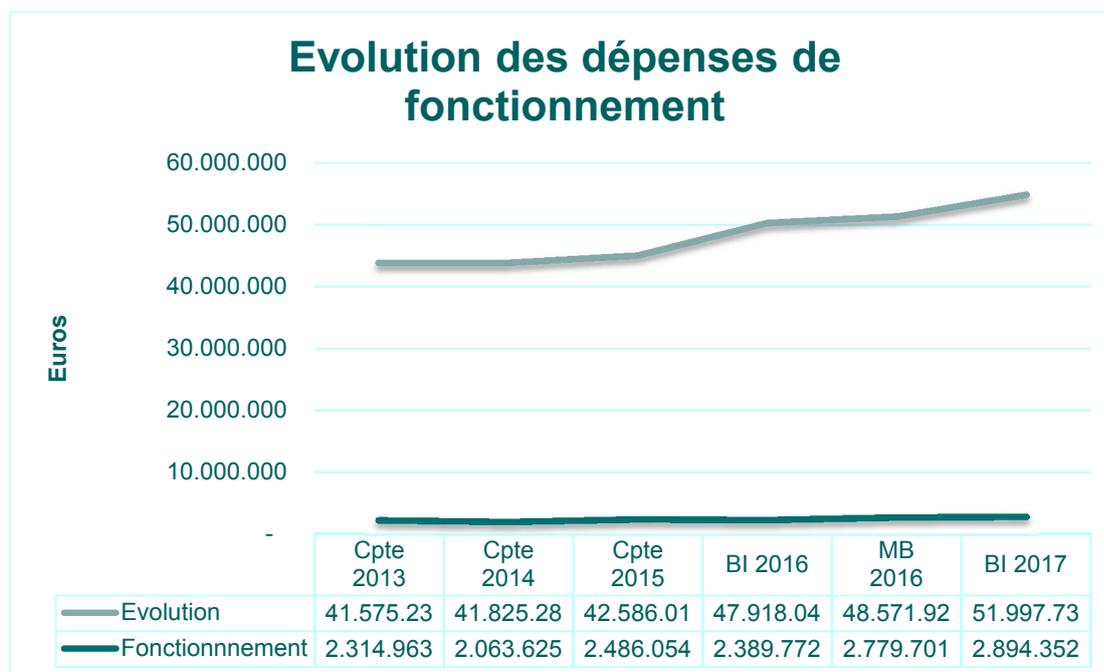
DÉPENSES DE PERSONNEL - HORS ARTICLES 60 § 7

Conformément aux prescrits réglementaires, les dépenses de salaire liées aux articles 60§7 sont inscrites dans les dépenses de personnel de la fonction « Insertion Socioprofessionnelle ». Précédemment, seul le solde dépenses/ subsides apparaissait dans les dépenses de personnel.

En isolant l'impact des dépenses liées aux salaires des agents « articles 60 §7 », on peut constater que la masse des dépenses de personnel est en nette augmentation. Cela s'explique en grande partie par l'ouverture prévue des cantous et les engagements nécessaires pour honorer nos engagements sur les PIIS.

Cpte 2012	Cpte 2013	Cpte 2014	Cpte 2015	Budget 2016	MB 2016	Budget 2017
11.782.573	11.846.155	11.817.097	12.651.131	13.560.977	13.556.977	15.310.875
5,83%	0,54%	-0,25%	7,06%	7,19%	-0,03%	12,94%

Evolution des dépenses de fonctionnement



Répartition des frais de fonctionnement Maison de repos et autres

	Cpte 2012	Cpte 2013	Cpte 2014	Cpte 2015	Budget 2016	MB 2016	Budget 2017
Dépenses de Fct hors VDR (en €)	733.922	824.601	711.561	986.051	817.090	1.100.019	1.156.417
Dépenses de Fct VDR (en €)	1.427.201	1.490.361	1.352.063	1.500.004	1.572.682	1.679.682	1.737.935
Evolution annuelle fct hors VDR (en %)	5,85%	12,36%	-13,71%	38,58%	-17,14%	34,63%	5,13%
Evolution annuelle fct VDR (en %)	-18,95%	4,43%	-9,28%	10,94%	4,85%	6,80%	3,47%